



With the financial support of the European Union

Une politique européenne commune de la pêche socialement durable : Participation des organisations de travailleurs des secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation

Document de travail n°1 : Le marché, le commerce et la dimension internationale de la pêche au sein de l'UE

Mai 2018

CHARMELIAN pour ETF-EFFAT

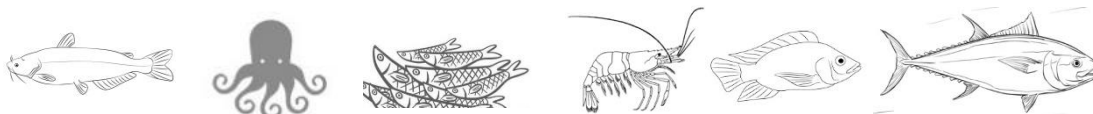


**EUROPEAN TRANSPORT
WORKERS' FEDERATION**



EFFAT

**European Federation of Food, Agriculture
and Tourism Trade Unions**



Iain Pollard

Melanie Siggs

Charlotte Tindall

Table des matières

Glossaire terminologique.....	1
Sommaire exécutif.....	3
Principales problématiques sociales concernant le marché, le commerce et la dimension internationale de la pêche dans l'UE	4
1. Introduction.....	10
1.1 Objectifs	10
1.2 Approche de ce projet	12
2. Présentation de la situation	15
2.1 The CFP, Regulations and Workers	15
<i>2.2 Quelques chiffres</i>	<i>21</i>
3. Analyse du marché, du commerce et de la dimension internationale du secteur de la pêche en termes de durabilité sociale	28
3.1 Marché.....	29
3.2 Commerce international	36
3.3. Dimension internationale	40
4. Résumé	46
Bibliographie	49

Glossaire terminologique

Secteur des produits de la mer - Regroupe l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement des produits de la mer, dont la Pêche, l'Aquaculture et la Transformation des produits halieutiques.

Durable – Caractérise l'ensemble des trois piliers de la durabilité : social, environnemental et économique.

La Politique commune de la pêche (PCP) La PCP désigne un ensemble de règles visant à gérer les flottes de pêche et la conservation des stocks halieutiques. Destinée à gérer des ressources **communes**, elle offre à toutes les flottes européennes un accès égal aux eaux et aux zones de pêche de l' **EU** et permet aux **pêcheurs** de se livrer une concurrence loyale.

Organisations de producteurs – Les organisations représentant les intérêts de groupes d'entreprises de pêche tels que les propriétaires de navires, les producteurs d'aquaculture et les entreprises de transformation. La PCP charge les organisations de producteurs de la gestion au quotidien des zones de pêche, et ces organisations jouent un rôle essentiel dans l'organisation commune du marché.

Conseils consultatifs – Ceux-ci ont été créés pour les zones de pêches, l'aquaculture et les marchés liés aux produits de la mer. Ils formulent des recommandations auprès de la Commission et des pays de l'UE concernant des problématiques relatives à la pêche. Cela peut comprendre des conseils quant à la conservation, aux aspects socio-économiques liés à la gestion et à la simplification des règles.

Évaluations d'impact – Coordonnées par la Commission européenne, celles-ci déterminent s'il est nécessaire de mettre en œuvre une action à l'échelle de l'UE et analysent les impacts éventuels des solutions disponibles. Ces évaluations sont effectuées durant la phase de préparation, avant que la Commission ne finalise une nouvelle proposition de loi. Ils fournissent à la Commission des éléments d'appréciation afin de l'informer et de la soutenir dans son processus de décision.

Comité conjoint – Le rôle de ce Comité consiste à émettre des conseils dans le cadre de l'Accord de partenariat de pêche durable (APPD) et à assurer le suivi de ce dernier grâce à des réunions régulières du Comité conjoint organisées chaque année entre l'UE et le pays tiers. L'adhésion à ce Comité est déterminée au cas par cas.

Travailleurs – Comprend les employés et les travailleurs indépendants. Il n'existe aucune définition commune et concertée de l'emploi indépendant à l'échelle de l'UE. Cela s'explique en partie par le fait que la majeure partie de la législation de l'UE ne concerne pas les travailleurs indépendants. Par conséquent, ces derniers sont considérés comme n'appartenant pas à d'autres catégories de travailleurs (salariés, ouvriers, etc.) au lieu de faire l'objet d'une définition spécifique.

Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) – Ce terme désigne les activités menées par des navires de pêche nationaux ou étrangers dans les eaux maritimes sous juridiction d'un État, sans l'autorisation de celui-ci ou en violation de ses lois et règlements. Il désigne également les activités de pêche qui vont à l'encontre des règles de conservation et de gestion ou qui enfreignent les lois nationales ainsi que les obligations internationales. La

pêche non déclarée désigne les activités de pêche n'ayant pas été déclarées, ou ayant été mal déclarées, aux autorités compétentes. La pêche non réglementée caractérise les activités de pêche menées par des bateaux de pêche sans nationalité, par des bateaux de pêche battant le pavillon d'un pays ne correspondant pas au pays de l'organisation en question, ou d'une manière qui ne correspond pas aux mesures de gestion et de conservation de cette organisation.

Accords de partenariat de pêche durable (APPD) – Il s'agit d'Accords visant à permettre aux navires de l'UE de pêcher légalement dans les eaux de pays tiers. Ces accords sont négociés et conclus par la Commission au nom de l'Union européenne. Ces APPD, qui consistaient à l'origine en de simples accords de pêche largement critiqués pour leur approche qui reposait sur le principe du « payez, pêchez, partez », ont évolué vers un nouveau type d'Accord basé sur le principe du partenariat, les fameux « Accords de partenariat dans le domaine de la pêche » (APP). Dans le cadre de la réforme de la Politique commune de la pêche de 2013, une nouvelle révision de ces Accords bilatéraux a été introduite et les a renommés Accords de partenariat de pêche durable (APPD).

Accords commerciaux de l'UE – Ces accords établis entre l'UE et les pays tiers visent à réduire les obstacles au commerce et à simplifier l'accès pour les États membres. Ils comprennent un Système généralisé de préférences (SGP) permettant aux pays en développement de payer moins de droits de douane à l'exportation vers l'UE ou d'être exemptés de ces droits, ce qui leur offre un accès au marché de l'UE et contribue à leur croissance.

Dumping économique des produits de la mer – Pour les besoins de ce rapport, ce terme caractérise les exportations de produits de la mer réalisées par les pays tiers vers l'UE à des prix moins élevés que le coût de production au sein de l'UE. Par cette manœuvre, les exportateurs de pays tiers ont pour objectif d'accroître leur part de marché à l'étranger en évinçant leurs concurrents de l'UE et, ainsi, de créer une situation de monopole dans laquelle l'exportateur fixe le prix et la qualité du produit de manière unilatérale. Ce mode de production à bas coût peut être associé à des normes de travail peu élevées.

Sommaire exécutif

Importance du secteur

Le secteur de la pêche et des fruits de mer revêt une importance cruciale pour l'UE et la croissance de l'économie bleue ainsi que pour les individus et les communautés concernés. Au total, 350 000 personnes sont employées dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture à travers l'UE et la valeur ajoutée brute du secteur de la transformation représente 6 % de l'ensemble de l'industrie alimentaire. Par ailleurs, l'UE importe 25 milliards d'euros de fruits de mer et exporte 4,7 milliards d'euros ; et de nombreuses entreprises de fruits de mer capturent et transforment une part importante de leurs produits en dehors de l'UE, ce qui signifie que le secteur de l'approvisionnement des marchés européens en produits de la mer emploie de nombreux travailleurs à travers le monde.

Problèmes principaux

Tout au long des chaînes d'approvisionnement de fruits de mer, certains problèmes d'ordre social ont une importance cruciale pour les travailleurs et leurs représentants syndicaux. Le présent document se concentre sur les problématiques qui entourent le **marché, le commerce et la dimension internationale des produits de la mer européens**, et met en lumière les préoccupations suivantes :

- **L'exploitation des travailleurs** à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, y compris au sein des entreprises de transformation hors UE ; à bord des navires UE opérant dans des eaux hors UE et à bord des navires UE employant des travailleurs migrants dans des eaux européennes ;
- **Inégalité sociale** : l'absence de règles du jeu équitables, si bien que les producteurs et transformateurs hors UE peuvent opérer pour des coûts moins élevés en raison de normes sociales plus faibles ;
- **Sécurité** : les emplois peuvent être faiblement rémunérés, dangereux et mener à une carrière peu attrayante, notamment aux yeux des jeunes ;
- **Exclusion des politiques en place** : prise en compte insuffisante et méconnaissance de la manière dont la nouvelle législation liée aux produits de la mer, par exemple la PCP, impacte les individus, par exemple l'obligation de débarquement ;
- **Sous-représentation** : les travailleurs sont sous-représentés dans les structures politiques et de gestion, par exemple au sein des Organisations de producteurs dans l'UE et au sein des secteurs de production et de transformation à l'extérieur de l'UE.
- **Renommée du secteur** : la non-réglementation des questions liées au travail dans la chaîne d'approvisionnement peut ébranler la confiance dans certaines espèces de fruits de mer, ex. : la crevette d'élevage.

Étude de cas

Au sein de l'Union européenne

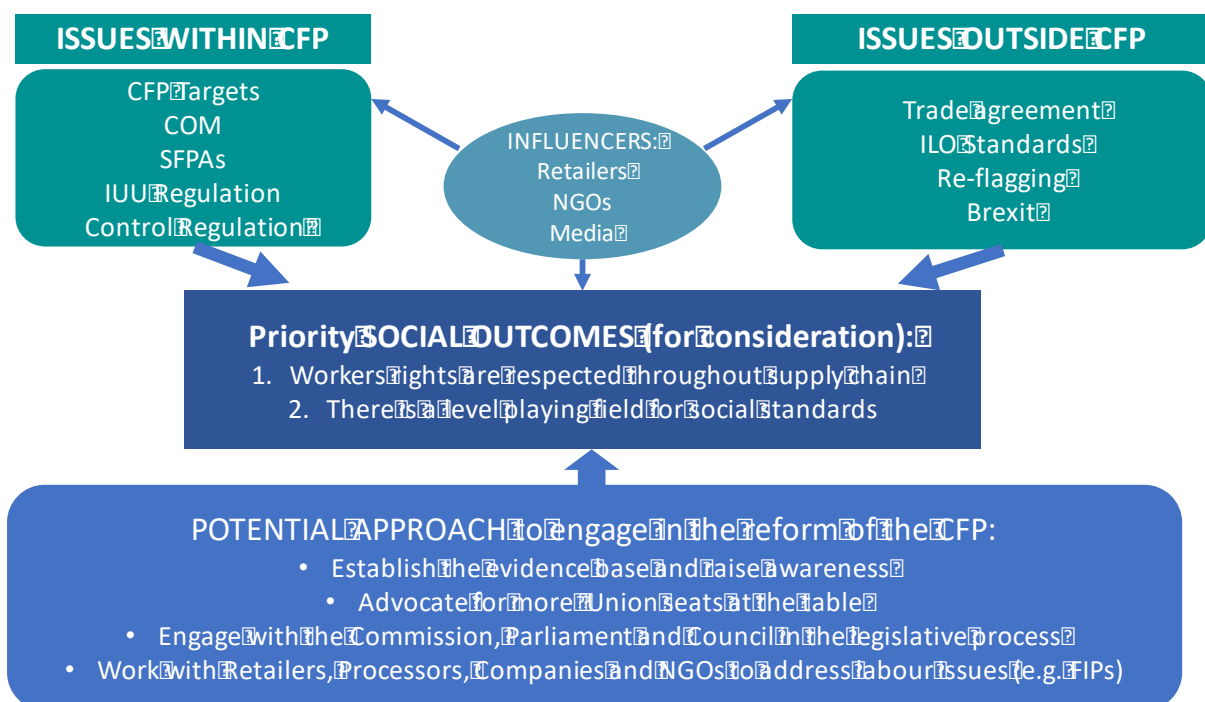
- **Irlande** : certains éléments indiquent que les travailleurs migrants employés à l'extérieur de l'EEE ne sont pas suffisamment protégés. Ils peuvent également être victimes de discrimination, percevoir des salaires plus faibles et travailler pendant de longues heures, augmentant ainsi la dangerosité de leur travail. Ils ne reçoivent pas non plus de formation en matière de sécurité.

- **Espagne** : la Galice est une région clé pour la transformation du thon, mais cette production est en concurrence avec les importations provenant de pays tiers dont le prix peut être jusqu'à 35 % moins élevé. Les règles du jeu seraient plus équitables si les importations devaient respecter les normes du travail établies dans l'UE.
- **Royaume-Uni** : De nombreux pêcheurs sont indépendants. Cela signifie qu'ils ont des difficultés à être bien représentés, notamment lorsque les Organisations de producteurs affirmant représenter leurs intérêts sont dominés par les entreprises et motivés par le profit.

Importation dans l'UE

- **Thaïlande** : Il a été établi que la chaîne d'approvisionnement liée à l'élevage de crevettes comportait une part de travail forcé, notamment dans le cadre de la production des aliments, et qu'il n'existait aucun moyen de recours dans les réglementations européennes, c'est-à-dire des sanctions.
- **Philippines** : Les entreprises peuvent importer des produits de la mer à l'intérieur de l'UE par le biais d'accords commerciaux préférentiels, même lorsque des exemples d'infractions aux droits du travail fondamentaux sont constatés, ex. : droits syndicaux et contrats de travail.

Principales problématiques sociales concernant le marché, le commerce et la dimension internationale de la pêche dans l'UE



ASPECTS INTERNES À LA PCP		ASPECTS EXTERNES À LA PCP
Objectifs de la PCP : OCM APPD Réglementation INN Réglementation en matière de contrôle :	ACTEURS INFLUENTS Détaillants ONG Médias	Accords commerciaux Normes de l'OIT Changement de pavillon Brexit
RÉSULTATS SOCIAUX PRIORITAIRES (pour examen)		
1. Droits de travailleurs respectés tout au long de la chaîne d'approvisionnement 2. Règles du jeu équitables en ce qui concerne les normes sociales		
APPROCHE POTENTIELLE pour s'engager dans la réforme de la PCP :		
<ul style="list-style-type: none"> • Établir une base d'informations et accroître la sensibilisation • Demander davantage de sièges pour les syndicats aux tables de discussion • Nouer le dialogue avec la Commission, le Parlement et le Conseil dans le processus législatif • Travailler avec les détaillants, les transformateurs, les entreprises et les ONG pour résoudre les problèmes de main-d'œuvre (p. ex. les PAP). 		

Problèmes liés à la PCP

Le graphique ci-dessus illustre certains des problèmes clés au sein de la PCP. Plus en détail :

Objectifs de la PCP : les objectifs de la PCP restent uniquement d'ordre environnemental, avec des résultats clés tels que l'objectif de « rendement maximal durable » (RMD) d'ici 2020. L'impact de ces objectifs sur les travailleurs et les communautés impliqués dans la production de produits de la mer n'y est pas pris en compte, et les objectifs sociaux tels que l'emploi, l'enseignement, la formation, les salaires, la représentation, l'égalité et la sécurité ne sont pas traités.

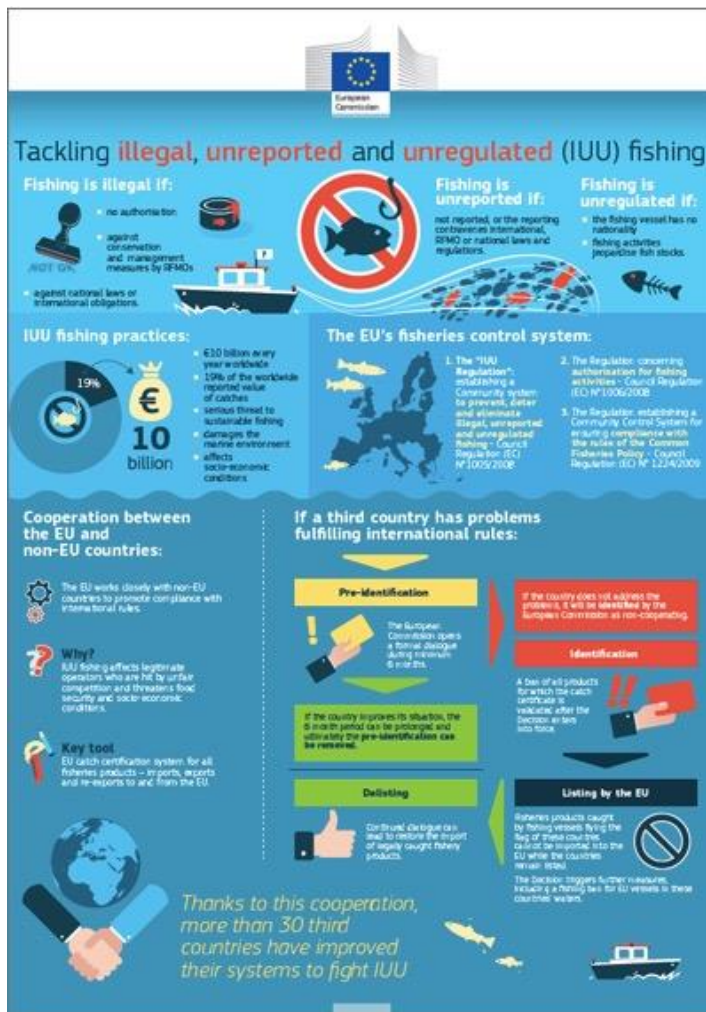
Organisation commune du marché (OCM) : si l'OCM requiert une concurrence loyale en matière de durabilité et des normes sociales équivalentes dans le cadre du commerce de la pêche et de l'aquaculture, cela reste difficile à mettre en pratique. L'UE a la possibilité de bloquer les importations de produits de la mer qui enfreignent les exigences INN et sanitaires, mais il n'existe aucune réglementation pour bloquer les importations de produits de la mer qui ne respectent pas certaines normes du travail.

Accords de partenariats de pêche durable (APPD) : les problématiques sociales, telles que les droits des travailleurs et l'égalité des avantages, ne sont pas suffisamment intégrées dans les accords permettant aux navires de l'UE de pêcher dans les eaux de pays tiers (ZEE).

Réglementation en matière de contrôle : celle-ci n'a pas montré une capacité suffisante à surveiller les abus en matière de travail, et le cas échéant à appliquer des sanctions, effectués dans les eaux UE ou par les flottes de l'UE dans les eaux extérieures, et repose sur le suivi et l'application des États membres ou des pays tiers.

Règlement INN : la répression de la pêche INN peut contribuer à réduire l'exploitation des travailleurs dans la mesure où l'on considère généralement que cette exploitation survient

davantage à bord des navires pratiquant la pêche INN. Toutefois, les réglementations ne ciblent pas spécifiquement cette problématique.



Problèmes extérieurs à la PCP

Plusieurs problèmes critiques extérieurs à la législation de la PCP impactant les résultats sociaux des activités liées au secteur des produits halieutiques ont également été observés :

Accords commerciaux : dans le cadre de certains accords commerciaux offrant aux pays tiers un accès au marché européen, en pratique des normes sociales différentes de celles en vigueur au sein de l'Europe peuvent être appliquées aux produits de la mer. Cela peut placer le secteur UE en position de désavantage concurrentiel et favoriser l'exploitation des travailleurs dans les pays tiers.

Normes de l'Organisation internationale du travail (OIT) : l'application de la convention de l'OIT n°188 à bord des bateaux de pêche UE et à bord des bateaux important des produits de la mer à l'intérieur de l'UE constituerait une étape importante vers la résolution des problèmes d'abus sociaux. Jusqu'à présent, l'UE doit encore définir les normes et les objectifs liés aux navires qui s'appliqueront également aux navires de plus petite taille.

Changement de pavillon des navires : Le changement de pavillon des navires de l'UE vers un pavillon leur permettant de contourner les règles européennes encadrant la pêche dans les

eaux extracommunautaires et/ou la pêche en haute mer, à l'extérieur des zones administrées et des eaux nationales. Cette pratique consistant à changer le pavillon d'État d'un navire rend le suivi de ses activités difficile, favorisant ainsi les mauvaises pratiques dont l'exploitation des travailleurs. Idéalement, les entreprises usant de mauvaises pratiques de travail à bord de leurs navires doivent se voir refuser l'accès au marché européen. L'Organisation maritime internationale, les registres des navires ou le registre Lloyd's - par le biais d'exigences en matière d'assurance - devraient être en mesure de mettre un terme à la pratique du changement de pavillon.

Brexit : si l'issue du Brexit reste incertaine, celui-ci pourrait : réduire les importations et les exportations vers et depuis le Royaume-Uni, modifier les réglementations au sein du R.-U., et avoir une incidence sur l'accès à la pêche dans les eaux britanniques, ce qui pourrait également affecter l'emploi et la transformation dans les autres États membres. Des dispositifs de protection pourraient s'avérer nécessaires pour atténuer les impacts sociaux du Brexit sur les communautés de pêche et le secteur des produits de la mer.

Résultats escomptés (pour examen)

Au cœur de cette discussion réside la volonté d'intégrer ces problématiques sociales à la PCP et dans les autres législations concernées de manière à ce que :

1. les droits des travailleurs soient respectés tout au long de la chaîne d'approvisionnement des produits de la mer ;
2. il existe des règles du jeu équitables en matière de normes sociales pour les produits de la mer produits dans l'UE et les produits importés issus de pays tiers

Priorités potentielles pour le changement

Afin d'obtenir ces résultats, un certain nombre de priorités potentielles peuvent être établies pour modifier la PCP :

- Lier les objectifs et les cibles sociaux au sein de la PCP
- Renforcer les exigences sociales au sein de l'OCM afin de créer des règles du jeu équitables
- Établir une réglementation permettant de bloquer les importations lorsque des cas d'exploitation des travailleurs sont avérés
- Garantir que les travailleurs migrants sont couverts par les règles de l'UE en matière d'emploi et qu'ils reçoivent une formation appropriée en matière de sécurité ;
- Intégrer les objectifs et les cibles sociaux et du travail dans les Accords de partenariat de pêche durable (APPD)
- Assurer le suivi et l'application des normes du travail au sein de l'UE et dans les eaux extérieures dans le cadre de la Réglementation en matière de contrôle
- Inclure des indicateurs sociaux au sein du Cadre de la collecte de données (CCD)

Acteurs influents

- Les **Consommateurs** souhaitent de plus en plus que les problèmes soient abordés dans le cadre de la durabilité, de manière à couvrir les problématiques sociales et du travail ainsi que le respect de l'environnement.
- Les **distributeurs/principaux acheteurs** ont une influence considérable sur la chaîne d'approvisionnement et prennent des initiatives propres pour évaluer et aborder les risques en matière d'exploitation des travailleurs.
- Les **ONG** et les **médias** exercent également une grande influence et ont permis de mettre ces questions en lumière, et ont été des moteurs de changement.

Approche pour créer le changement

- **Établir une base d'informations et accroître la sensibilisation**

Une base d'informations, découlant par exemple des études de cas, est nécessaire pour montrer les difficultés auxquels font face les travailleurs dans le secteur des produits de la mer. Ce projet vise tout d'abord à rassembler des preuves, mais également à identifier et combler des lacunes en matière de données clés afin de constituer des éléments de preuve utiles et probants du besoin de changement.

- ***Améliorer la représentation et demander davantage de sièges aux tables de discussion***

Les syndicats sont sous-représentés dans les Conseils consultatifs et de nombreux effectifs de la main-d'œuvre du secteur UE des produits de la mer ne sont pas suffisamment représentés par les syndicats. Ainsi, le fait d'accroître la représentation, à la fois au sein des syndicats et au sein des Conseils consultatifs, peut se révéler crucial pour faire suffisamment entendre la voix des travailleurs.

- ***Nouer le dialogue avec la Commission, le Parlement et le Conseil dans le processus législatif***

Les travailleurs du secteur des produits de la mer étant peu représentés, il existe évidemment la possibilité d'informer et d'influencer le processus législatif en travaillant aux côtés de la Commission, des députés européens au sein du Parlement européen, et des conseillers auprès du Conseil. L'union des forces des secteurs de la pêche et de l'aquaculture en vue de faire entendre une voix puissante des travailleurs des produits de la mer pourrait contribuer à préserver les ressources et à afficher une présence unie et forte.

- ***Coopération avec les entreprises et les ONG pour résoudre les problèmes sociaux***

La création de partenariats avec des parties prenantes renommées et puissantes peut permettre d'accélérer et d'influencer le processus de changement. De nombreux détaillants ont déjà mis certaines politiques en place et effectuent des audits et des évaluations des risques concernant les normes du travail requises dans leurs chaînes d'approvisionnement de produits de la mer. Toutefois, ce processus pourrait être favorisé en collaborant avec les syndicats afin de réunir des informations sur les entreprises et les outils adaptés pour combattre ces problèmes, tels que des contrats de travail équitables. Parmi les domaines dans lesquels les syndicats pourraient contribuer dans le cadre de projets de partenariat et stimuler l'amélioration des normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement des produits de la mer pourraient notamment figurer :

- La formulation de recommandations quant aux dimensions sociales des projets d'amélioration du secteur de la pêche (FIP) – projets visant à améliorer le statut écologique de la pêche
- La promotion du dialogue entre les travailleurs à différents points d'intersection critiques situés le long de la chaîne d'approvisionnement, tels qu'identifiés et démontrés par le partenaire
- La mise à disposition d'une expertise, notamment dans le cadre d'évaluations des risques et de l'établissement d'une liste noire des fournisseurs, pays et régions en infraction

1. Introduction

1.1 Objectifs

L'objectif principal de ce projet vise à comprendre les conséquences et les impacts sociaux de la Politique commune de la pêche (PCP) de l'UE de manière à ce que ces aspects soient pris en compte dans la prochaine phase de réforme de la PCP. Cela constitue une occasion d'intégrer de manière plus explicite les droits des travailleurs dans la PCP. Il est impératif que ces impacts et ces conséquences soient identifiés, documentés et immédiatement abordés afin que la notion de durabilité sociale fasse partie intégrante des futures versions de la PCP. La PCP doit faire l'objet d'une révision en 2020, ce qui laisse la possibilité de procéder à ces changements par le biais d'activités de plaidoyer stratégiques.

En quoi le secteur des produits de la mer est-il important ?

Le secteur UE des produits de la mer est une source de revenus, de subsistance et d'alimentation considérable.

- Il occupe en effet une place importante dans l'ensemble de l'industrie alimentaire dans la mesure où il représente 20 % de la valeur totale des produits importés par l'UE, soit 120 milliards d'euros.
- L'industrie UE de la pêche est la quatrième au monde, fournissant 6,4 millions de tonnes de poisson chaque année, pour une valeur au débarquement déclarée de 7 milliards d'euros (CSTEP).
- En 2015, la flotte de pêche de l'UE comptait 84 420 navires et 152 700 pêcheurs. Selon les estimations, le revenu annuel moyen du secteur s'élèverait à 24 800 euros.
- L'ensemble du secteur des produits de la mer, y compris le secteur de la transformation, emploie plus de 350 000 personnes.
- En 2012, le secteur UE de la transformation des produits de la mer a généré à lui seul environ 6,4 milliards d'euros de valeur ajoutée brute (VAB), soit 6 % de la VAB créée par l'ensemble de l'industrie alimentaire, près de deux fois la VAB de la flotte de pêche, ou cinq fois celle de l'aquaculture

Dans la plupart des États membres de l'UE, la transformation des produits de la mer représente entre 50 et 90 % des revenus à valeur ajoutée du secteur de la pêche. Non seulement le secteur de la transformation représente une part significative de la valeur ajoutée et des emplois créés par le secteur de la pêche, mais il joue un rôle important dans le développement des communautés côtières.

En quoi est-il important de veiller à ce que les problématiques sociales figurent dans la prochaine PCP ?

La PCP ne prend pas en compte les problématiques sociales au moment de définir des objectifs et des politiques comme elle fait pour les domaines de l'environnement et de l'économie, aussi les gens « ne comptent pas » dans l'actuelle PCP. Aucun objectif social tel que l'emploi, l'enseignement, la formation, les salaires ou la sécurité n'a été fixé, et il n'existe aucun équivalent social de l'objectif de Rendement maximal durable (RMD – un seuil de capture maximal pour une pêche durable) d'ici 2020. L'on constate également un manque d'outils nécessaires à la mise en œuvre des objectifs sociaux en dehors de la PCP, mais toutefois liés aux produits de la mer importés, tels que la restriction des importations ne respectant pas les normes du travail exigées au sein de l'UE. En outre, les moyens de suivi et

de mise en œuvre des normes du travail sont très faibles voire inexistantes, notamment dans certains scénarios comme, par exemple, dans le cas de travailleurs migrants ou de navires UE opérants dans des eaux internationales.

La PCP est saluée pour avoir entraîné l'amélioration de la situation écologique de la pêche dans l'UE, ce qui a permis aux entreprises de s'assurer de plus grands bénéfices, mais elle n'a représenté aucun avantage sur le plan social. Parmi les problèmes à déplorer figurent notamment :

- Le fait que les entreprises de pêche contournent les réglementations du travail et échappent à toute arrestation et poursuite, à la fois à l'intérieur et en dehors de l'UE, par exemple dans les usines hors UE, sur les navires UE opérant dans les eaux extracommunautaires et sur les navires UE naviguant dans les eaux UE
- L'absence de financement pour la formation des travailleurs du secteur de la pêche, pourtant le secteur d'activité le plus dangereux de l'UE
- La création d'emplois décents dans le secteur de la pêche se fait toujours attendre et les emplois continuent d'être faiblement rémunérés, dangereux et peu attrayants, surtout pour les jeunes, alors qu'ils participent à offrir une alimentation extrêmement nourrissante, faible en carbone et riche en protéines qui contribue grandement à la VAB et aux revenus de l'industrie alimentaire
- La non-inclusion de filets de sécurité sociale au moment de créer et d'appliquer les politiques a des impacts sociaux une fois ces politiques mises en œuvre, par exemple l'obligation de débarquement – un changement majeur dans la manière dont les pêcheurs de l'UE attrapent et retiennent le poisson, pour laquelle aucune évaluation pilote ni aucune évaluation des conséquences sociales n'a été réalisée avant la mise en œuvre
- Le secteur des produits de la mer compte une multitude de producteurs, de propriétaires et d'opérateurs de petite taille. L'élaboration de la législation ne prend pas ces petits groupes en compte, ni les impacts éventuels que celle-ci pourrait avoir sur eux
- La non-adhésion des travailleurs du secteur de la pêche à des syndicats entraîne leur non-représentation, et leur voix n'est pas entendue dans les lieux critiques de prise de décision et de changement.

Quels sont les sujets traités dans ce document de travail ?

Ce document vise tout particulièrement à stimuler la discussion lors du 1er séminaire qui se tiendra à Malaga en Espagne les 25 et 26 juin, et à réunir les contributions des syndicats pour les recommandations qui pourront être soumises à l'UE et aux autres parties prenantes dans le cadre de la prochaine révision de la PCP, ou des autres réglementations ayant des répercussions sur le secteur UE des produits de la mer et ses travailleurs.

Le but de ce document consiste à présenter la situation actuelle du secteur UE des produits de la mer en ce qui concerne la durabilité sociale et la PCP. Il entend présenter les problèmes, sensibiliser, accroître la compréhension, structurer le débat, et orienter les discussions

auxquelles participent les organisations de travailleurs dans les secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation (plus communément regroupés sous l'appellation « secteur des produits de la mer »).

Ce document mettra également en évidence et examinera la non-reconnaissance dans la PCP des travailleurs et des problèmes que cela entraîne. Des études de cas seront également présentées afin d'explorer les liens entre les problèmes, les politiques et les répercussions sur les travailleurs et leurs communautés. L'intention ici est d'établir un consensus entre les syndicats et de convenir de priorités et de la manière de coopérer avec les décideurs politiques afin d'intégrer pleinement ces priorités d'impact social positif dans la PCP, à travers la prise en compte des opinions syndicales dans la prise de décision en matière de réglementation.

Ce rapport est divisé en trois grandes parties consacrées au marché, au commerce et à la dimension internationale de la pêche dans l'UE. Il examine dans un premier temps les faits et les chiffres liés au secteur de la pêche dans l'UE. Le but ici est de planter le décor, d'étudier la multitude de réglementations applicables et d'identifier les lacunes en termes de données pouvant contribuer à élaborer des propositions permettant de garantir que les problématiques et les impacts sociaux sont représentés de manière appropriée dans les futures PCP et autres réglementations liées aux produits de la mer. Ce document identifie par la suite certaines problématiques au sein de chaque thème afin de fournir des exemples d'études de cas quant à la manière dont la PCP affecte les travailleurs. La dernière partie met en lumière des points de discussion pour les syndicats, souligne certaines lacunes dans les réglementations et propose des options en vue de résoudre ces problèmes. La contribution des syndicats est nécessaire dans le cadre du séminaire, notamment en ce qui concerne leurs expériences et leurs besoins, afin de pouvoir formuler des recommandations.

1.2 Approche de ce projet

L'approche de ce projet consiste à rassembler des faits et des chiffres permettant de dépeindre la situation actuelle du secteur UE des produits de la mer en ce qui concerne la PCP, certaines autres réglementations éventuelles liées aux produits de la mer, et la durabilité sociale. Ce projet donne lieu à une série de trois séminaires préparatoires consacrés aux thèmes suivants :

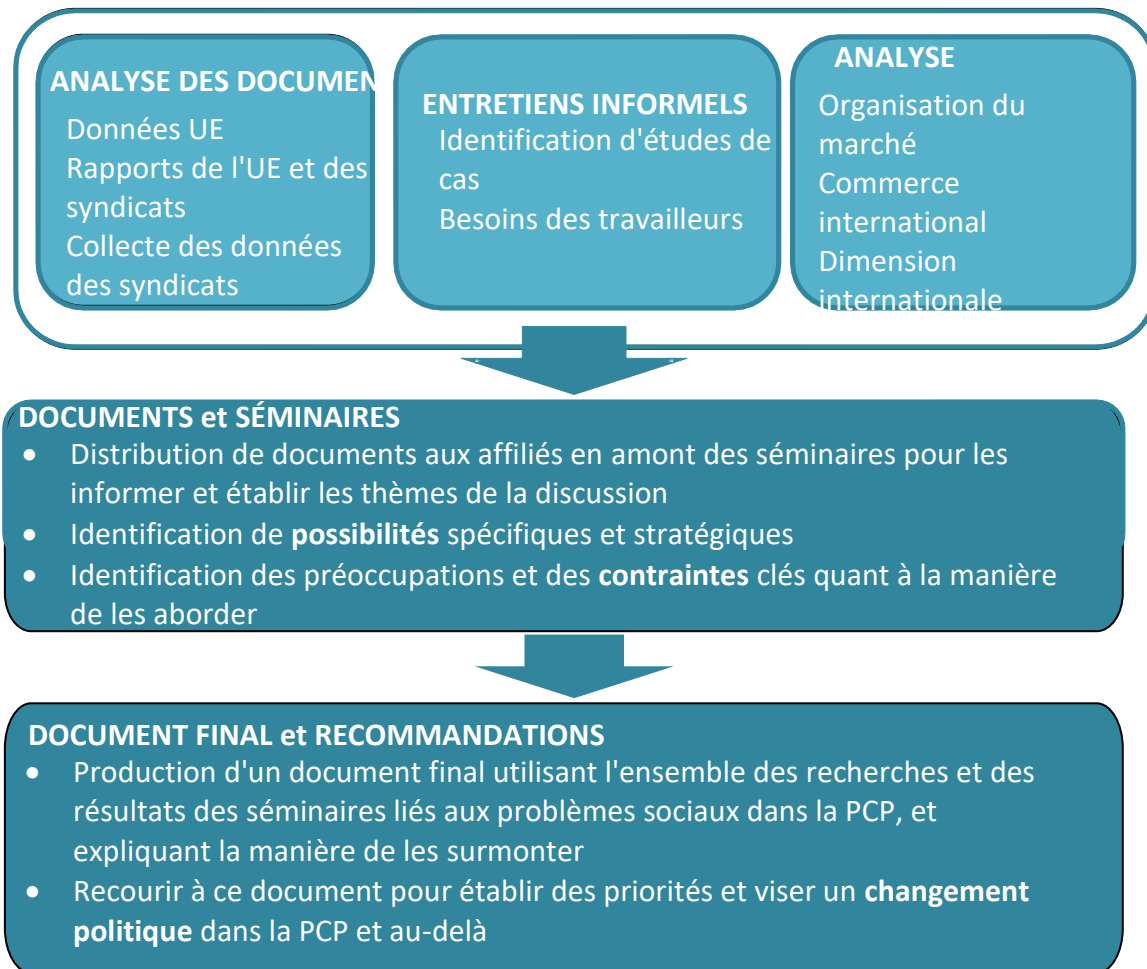
- i. Le marché, le commerce et la dimension internationale de la pêche dans l'UE
- ii. La santé et la sécurité, les conditions de travail, la syndicalisation et la négociation collective dans le secteur de la pêche
- iii. La gestion de la pêche et les instruments financiers

Avant chaque séminaire, un document sera préparé sur le sujet traité. Les documents de travail (le présent document étant le premier d'entre eux) permettront d'orienter une série de séminaires au cours desquels les opinions et les éléments de preuve des syndicats affiliés à l'ETF et à l'EFFAT serviront à formuler des recommandations finales.

Le thème du premier séminaire « Le marché, le commerce et la dimension internationale de la pêche dans l'UE » couvre trois aspects :

1. la manière dont le **marché de l'UE** est réglementé, notamment par l'organisation commune de la réglementation du marché,
2. l'activité de **commerce international** de l'UE et des états membres avec des pays tiers, les normes du travail dans ces pays tiers, les accords commerciaux de l'UE et la réglementation INN,
3. la **dimension internationale (de la pêche)**. Ce document examine notamment les flottes de l'UE opérant en dehors des eaux de l'UE, y compris dans le cadre d'accords de partenariat de pêche.

Figure 1 : Structure du projet



2. Présentation de la situation

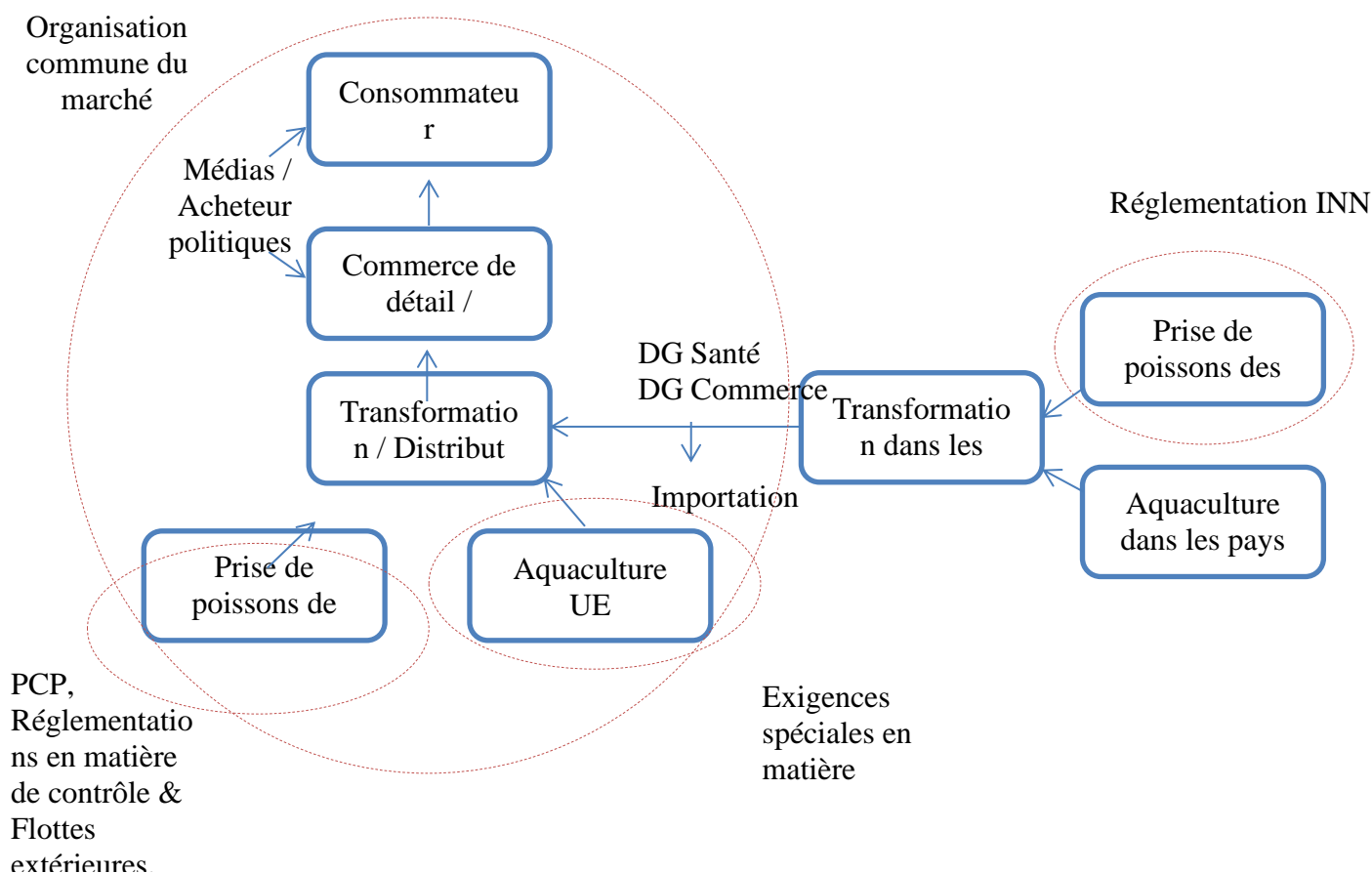
2.1 The CFP, Regulations and Workers

Cette section offre une description succincte de la PCP, des réglementations associées ainsi que de leur impacts sociaux et effets éventuels sur les conditions sociales. Lorsqu'il existe des mécanismes mis en place pour atteindre les objectifs de la PCC, tels que la préservation de l'environnement, les réglementations et les contrôles INN, la gestion des flottes de pêche extérieures et certaines mesures commerciales, ceux-ci sont présentés en détail. L'objectif ici est d'exposer les structures, les réglementations et les particularités liés à la pêche de poisson sauvage et de poisson d'élevage, à l'aquaculture et à transformation des produits de la mer afin de mieux comprendre comment ces dernières favorisent ou impactent la durabilité sociale.

La chaîne d'approvisionnement des produits de la mer dans l'UE

Le schéma ci-dessous offre une représentation des éléments de la chaîne d'approvisionnement des produits de la mer dans l'UE et des réglementations clés qui s'appliquent à eux. En cartographiant ces relations, l'intention ici est d'une part de documenter la situation actuelle, et d'autre part de commencer à identifier les lacunes en termes de données et de réglementations nécessaires pour effectuer une analyse, de prendre en compte les rôles et les responsabilités des parties impliquées dans la chaîne d'approvisionnement des produits de la mer, ainsi que d'identifier et de visualiser certains points d'intersection clés pour la participation aux processus politique et de prise de décision au niveau européen.

Schéma : la chaîne d'approvisionnement des produits de la mer dans l'UE et la réglementation



La partie gauche du schéma représente la chaîne d'approvisionnement dans l'Union européenne, depuis les producteurs jusqu'aux consommateurs. Le règlement sur l'Organisation commune du marché (OCM) couvre l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement ; il vise à coordonner l'approvisionnement, à œuvrer pour le maintien d'une concurrence loyale et à garantir l'information pour les consommateurs. L'élément correspondant à la capture de produits de la mer de l'UE comprend les flottes opérant dans les eaux de l'UE ainsi qu'en haute mer et dans les eaux des pays tiers.

Une fois les produits de la mer attrapés ou élevés dans l'UE, ou encore importés, la chaîne d'approvisionnement est linéaire, et aucune différence n'est faite selon l'origine des produits en ce qui concerne la manière dont ils sont réglementés sur le marché, à l'exception d'exigences en matière d'étiquetage. Ainsi, les produits de la mer faiblement réglementés peuvent concurrencer des produits de la mer fortement réglementés.

Les réglementations liées au contrôle et à la flotte extérieure sont applicables aux prises de l'UE ; cela inclut les prises des vaisseaux non UE dans les eaux UE ainsi que les prises de la flotte UE opérant à l'extérieur des eaux UE. Les accords de pêche bilatéraux et multilatéraux (APPD) sont élaborés par la DG MARE, qui bénéficie toutefois de la contribution du Parlement avant leur promulgation. Les règlements et les directives couvrent la production aquacole au sein de l'UE, mais il n'existe aucune exigence spécifique pour l'aquaculture extracommunautaire.

Les DG Santé et Commerce disposent toutes deux de mécanismes pouvant limiter ou empêcher les importations des produits de la mer dans l'UE sur la conformité à leurs réglementations (liées respectivement à la sécurité alimentaire et au commerce). Les réglementations INN de la PCP visant à empêcher l'importation de produits de pêche sauvage capturés de manière illicite, non déclarée et non réglementée (INN) sont imposées aux entreprises de pêche des pays tiers. Si un pays arrive en vient à recevoir un carton rouge, le commerce avec l'UE est alors restreint pour la capture depuis l'ensemble des bateaux de pêche battant pavillon dans cet État. Cette restriction s'applique à l'ensemble des poissons attrapés par les navires de ce pays, mais pas aux produits de la mer transformés dans le pays ayant reçu un carton rouge, c'est-à-dire aux produits de la mer élevés ou attrapés par des navires battant pavillon d'un autre pays mais transformés au sein du pays ayant reçu le carton rouge.

Tout comme les Réglementations européennes (et notamment la PCP), les choix des consommateurs et des acheteurs sont influencés tout au long de la chaîne d'approvisionnement par les médias et les communications de plaidoyer, souvent émises par des ONG, mais aussi parfois par des chefs célèbres et autres personnalités. À certaines occasions, cette situation a été la cible de notre travail et a eu des implications sur le plan social. Certaines campagnes menées par des ONG ont été le moteur de changements majeurs en ce qui concerne les achats de produits de la mer au cours des deux dernières décennies, notamment pour des raisons écologiques mais également, de plus en plus, pour des raisons sociales, et ont influencé les politiques au niveau européen. Si les produits de la mer représentent un pourcentage relativement faible du chiffre d'affaire des détaillants, un problème le long de la chaîne d'approvisionnement peut avoir un impact disproportionné dans de nombreux domaines pour les entreprises, notamment pour la réputation de l'entreprise, et pour la valeur actionnariale de l'entreprise commercialisant le produit en question. Les

exemples d'initiatives menées par des entreprises afin de promouvoir la durabilité des produits de la mer sur les plans écologique et social sont de plus en plus nombreux. Si ces initiatives doivent être saluées, elles entraînent toutefois des règles du jeu inéquitables pour les producteurs, des difficultés en matière de communication, l'absence d'un organisme compétent en dehors de la chaîne d'approvisionnement mondiale, et peut entraîner un surcoût et une certaine confusion pour les producteurs.

Réglementation relative à la PCP, Réglementation en matière de contrôle et Mesures de gestion – comment tout cela fonctionne-t-il ?

Cette série de mesures est destinée à atteindre l'objectif principal de gestion de la pêche conformément à la Politique commune de la pêche (PCP) afin de **garantir des rendements de pêche élevés à long terme pour l'ensemble des stocks d'ici 2015 lorsque cela est possible, ou au plus tard d'ici 2020 (DG MARE, 2018).**

La PCP ne fixe pas d'objectifs sociaux de manière explicite, et ne prend pas en compte les impacts sociaux tels que l'emploi, les salaires, la sécurité ou les conditions de travail.

Collectivement, la réglementation générale portant sur la PCP, la réglementation liée au contrôle et les mesures de gestion établissent le cadre pour la capture sauvage des produits de la mer dans les eaux de l'UE. Ce cadre définit notamment :

- la manière dont la PCP doit être gérée au niveau régional,
- la manière dont la PCP doit être respectée en pratique, ainsi que
- des outils de gestion et des exigences, tels que des exigences spécifiques pour la mer Méditerranée, des plans pluriannuels, la prise totale autorisée (limites), des exigences en matière de traçabilité et l'« obligation de débarquement ».

Réglementation INN

La réglementation sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) a été établie afin de tenter de combattre la pêche illégale effectuée par des flottes non UE en interdisant l'accès aux marchés européens lorsque les réglementations ne sont pas respectées. Elle énonce les exigences encadrant l'accès au marché UE et doit être respectée par les pays tiers en vue d'importer des produits de la mer sauvages dans l'UE.

Les autorités compétentes des pays tiers doivent certifier que la pêche réalisée sous leur pavillon a été réalisée en toute légalité conformément à la réglementation. Les produits en infraction sont par conséquent interdits d'accès au marché UE. Les autorités compétentes sont inspectées par la Commission et peuvent se voir retirer leur autorisation si l'on estime que celles-ci prennent le risque de permettre l'importation de pêche INN dans l'UE. Ces autorités reçoivent tout d'abord un carton jaune (avertissement), et si le problème n'a pas été résolu de manière satisfaisante dans un délai donné, un carton rouge est alors émis, retirant ainsi à l'autorité concernée le droit d'approuver les produits de la mer, et l'UE interdit son importation. La Commission fait état de nombreuses raisons pouvant expliquer l'octroi d'un carton jaune, telles que : l'absence de contrôle des activités de pêche des flottes étrangères, une traçabilité ou une transparence insuffisante, une mauvaise gestion de la pêche ou encore une législation désuète. Cette législation n'aborde pas spécifiquement les droits humains et les

problématiques sociales, mais la corrélation entre pêche INN et violation des droits humains est bien documentée et, en tant que telle, beaucoup estiment qu'elle permet de traiter ces questions dans le cadre de l'importation de la pêche sauvage dans les États membres de l'UE.

Organisation commune du marché pour les produits de pêche

La réglementation concernant l'Organisation commune des marchés (OCM), c'est-à-dire la politique de l'UE pour gérer le marché des produits de la mer, constitue l'un des piliers de la PCP. Cette réglementation renforce le rôle des producteurs qui, à leur tour, sont chargés de garantir l'exploitation durable des ressources naturelles et sont équipés d'instruments pour mieux commercialiser leurs produits. L'objectif ici est d'offrir aux consommateurs des informations plus détaillées et de meilleure qualité quant aux produits vendus sur le marché de l'UE, qui, quelle que soit leur provenance, doivent se conformer aux mêmes règles que les producteurs opérant au sein de l'UE. Son champ d'application inclut l'ensemble des produits de la mer destinés à la consommation humaine produits dans l'UE ou importés, et porte sur la qualité, la taille, le poids, le conditionnement, la présentation et l'étiquetage des produits.

En pratique, l'OCM détermine les informations disponibles aux consommateurs sur les produits de la mer. Afin de garantir la durabilité et de stabiliser le marché des produits de pêche en termes de rapport qualité-prix, de régularité et de disponibilité, la réglementation OCM fixe des normes de commercialisation et d'étiquetage et coordonne également la production. Ces normes visent à soutenir les objectifs de la PCP tels que les stocks de pêche durables et incluent ainsi des critères tels que des tailles minimales de débarquement.

L'OCM a pour objectif d'assurer la transparence du marché et la protection des consommateurs en exigeant des informations quant aux produits proposés aux consommateurs. Dans ces informations doivent figurer le nom du produit, le nom scientifique de l'espèce, la zone de pêche, la méthode de production ainsi que des informations concernant l'éventuelle décongélation du produit. Il incombe à l'État membre de vérifier le respect de ces normes.

Ainsi, l'OCM devrait favoriser la durabilité de la PCP en éduquant les consommateurs, en réglementant l'approvisionnement et en contribuant à une pêche durable.

Réglementation pour la gestion durable des flottes de pêche extérieures

Cette réglementation concerne les bateaux de pêche de l'Union européenne conduisant des opérations de pêche dans des eaux relevant de la juridiction d'un pays tiers sous l'égide de l'Organisation régionale de gestion des pêches (ORGP) dont fait partie l'UE (dans les eaux UE et à l'extérieur), ou en haute mer. Elle couvre également les bateaux de pêche des pays tiers menant des opérations de pêche dans les eaux UE.

Les accords de partenariat de pêche durable de l'UE (APPD) établis avec des pays tiers autorisent les flottes de pêche de l'UE à accéder aux ressources situées en dehors des eaux de l'UE. Des indices permettent de supposer que ces accords contribuent largement à l'emploi direct et indirect des régions dépendantes de la pêche situées à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE d'une part, et aux pays tiers non partenaires d'autre part. Le processus de conclusion d'un APPD est le suivant :

- i. Négociation du Comité des pêches de la Commission européenne avec le pays tiers
- ii. Consultation avec le Conseil consultatif de la flotte de longue distance (CCLD)

- iii. Évaluation d'impact
- iv. Proposition législative
- v. Débat parlementaire / décision
- vi. Acte publié (accord mis en place)
- vii. Suivi par le Comité conjoint

Les organisations syndicales peuvent s'exprimer durant le processus via le CCLD dans la mesure où elles disposent d'un siège au comité exécutif. Il est également possible de participer durant l'évaluation d'impact, qui prévoit une consultation publique, dans le cadre d'un débat parlementaire réunissant des députés européens favorables, et en disposant d'un siège au Comité conjoint.

Directives supplémentaires et Réglementations liées à l'aquaculture

Le secteur aquacole de l'UE est soumis à la réglementation sur l'Organisation commune du marché, mais il doit également se conformer à une série d'autres réglementations. Celles-ci couvrent l'impact écologique des opérations, l'utilisation et l'évacuation de l'eau, la santé et bon traitement des animaux, l'hygiène ainsi que de nombreuses autorisations concernant le lieu d'élevage. Il n'existe aucune réglementation spécifique quant aux droits du travail outre celles établies par les droits du travail européen et nationaux.

Comités consultatifs dans le cadre de la PCP

Les Comités consultatifs constituent une exigence prévue par la PCP et permettent de guider la Commission (DG MARE) dans son processus d'élaboration ou de mise en œuvre des politiques. Il existe des Comités consultatifs consacrés à la pêche au sein de l'UE et à l'extérieur de celle-ci, ainsi qu'à l'aquaculture et aux marchés.

Les Conseils consultatifs sont des organisations dirigées par des parties prenantes dans le but de formuler des recommandations auprès de la Commission et des États membres quant aux problématiques de gestion de la pêche. Les CC se composent de représentants du secteur et d'autres groupes d'intérêts (avec une répartition des sièges à 60 % - 40 % à l'assemblée générale et au comité exécutif). Les Organisations de producteurs représentent une part significative des participants, parmi lesquels doivent figurer des ONG et d'autres parties prenantes. Les syndicats disposent de sièges dans les CC et peuvent y faire entendre leur voix.

Les CC

- CC Aquaculture
- CC Mer Baltique
- CC Mer Noire
- CC Longue distance
- CC Marché
- CC Mer Méditerranée
- CC Mer du Nord
- CC Eaux du Nord-Ouest
- CC Stocks pélagiques
- CC Eaux du Sud-Ouest

Accords commerciaux avec des pays tiers - Commerce, SGP + (DG COMMERCE)

Les accords commerciaux ne font pas directement partie de la PCP, mais ils jouent toutefois un rôle important en raison de l'accès qu'ils garantissent au marché UE des produits de la mer pour les pays tiers. Il convient de noter que l'UE est le plus grand marché des produits de la mer au monde. L'Union européenne, via la DG COMMERCE de la Commission, conclut des accords commerciaux plus étroits avec les pays tiers que les règles prévues par l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce). Ceux-ci vont du libre-échange aux Système généralisé de préférences (SGP) permettant aux pays en développement de payer des droits moins élevés ou d'être exemptés de droits de douane à l'exportation vers l'UE. Ces accords peuvent se heurter à la PCP et à la durabilité sociale si les marchandises échangées contiennent des produits de la mer. Dans ce cas, si la production de produits de la mer, issus de la pêche ou de la pisciculture, ou si la transformation des produits de la mer est autorisée selon des normes différentes de celles prévues par la PCP, alors le secteur UE peut se trouver en situation de désavantage concurrentiel. Cette situation peut avoir des impacts considérables sur le plan social, tels que des pertes d'emplois et/ou des violations du droit du travail dans les pays tiers où se déroulent la capture, la production ou encore la transformation.

Réglementation sanitaire liée au contrôles des produits de la pêche (DG SANTÉ)

La DG Santé est responsable du contrôle de la sécurité alimentaire pour les importations dans l'UE et, par conséquent, de la sécurité sanitaire des produits de la mer. Différentes méthodes sont disponibles, la principale d'entre elles consistant à identifier et approuver les établissements répondant aux normes sanitaires fixées par l'UE. Ces réglementations sont imposées de manière assez rigoureuse. Certains bateaux de pêche procèdent à la transformation des produits à bord et sont dès lors soumis à ces réglementations. Toutefois, ces réglementations traitent uniquement de la performance sanitaire des établissements de transformation et non des droits des travailleurs qui y sont employés.

Droit du travail de l'UE, conventions de l'OIT et autres accords

La DG Emploi coordonne les politiques de l'UE en matière de travail ayant pour objectifs généraux un taux d'emploi élevé, la protection sociale, l'amélioration des conditions de vie et de travail ainsi que la protection de la cohésion sociale. Si le droit du travail est défini par les États membres et s'il varie d'un pays à l'autre, la DG Emploi émet des directives visant à établir des exigences minimales régissant les conditions de travail et d'emploi, et à informer et conseiller les travailleurs, telles que la directive sur le temps de travail.

En règle générale, le droit de l'UE suit les conventions de l'OIT ainsi que les autres accords en place tels que la Convention européenne des droits de l'homme (CEDD). À bord des navires, le droit de l'État de pavillon (l'État dans lequel le navire est enregistré) doit s'appliquer.

La Convention de l'OIT n°188 énonce des exigences juridiquement contraignantes afin de couvrir les principales problématiques liées au travail à bord des bateaux de pêche de plus de 24 mètres de longueur, notamment en ce qui concerne la sécurité, la santé et les soins médicaux en mer et à terre, les périodes de repos, les accords de travail écrits, et le même régime de sécurité sociale que les autres travailleurs. Cette Convention vise à garantir que les bateaux de pêche sont construits et entretenus de manière à ce que les pêcheurs jouissent de conditions de vie décentes à bord.

Elle est destinée à empêcher les formes de travail inacceptables pour tous les pêcheurs, y compris les pêcheurs migrants. Elle prévoit une réglementation du processus de recrutement et d'enquête sur les plaintes formulées par les pêcheurs, et elle permettra, espérons-le, d'empêcher le travail forcé, la traite des personnes et les autres atteintes aux droits humains.

En ratifiant la Convention n°188, les États s'engagent à exercer un contrôle sur les bateaux de pêche, à travers des inspections, des signalements, un suivi, des procédures de plainte, des pénalités et des mesures correctives, et peuvent dès lors inspecter également les bateaux de pêche étrangers en visite dans leurs ports et prendre des mesures appropriées. Seuls 10 pays ont ratifié la Convention n°188 qui est entrée en vigueur en novembre 2017, la France étant le seul État membre de l'UE parmi les signataires.

2.2 Quelques chiffres

Les faits et les chiffres relatifs au secteur UE des produits de la mer peuvent être trompeurs dans la mesure où ils sous-représentent son importance. Cela s'explique par le fait que les activités de pêche, de transformation et d'aquaculture ont tendance à se dérouler dans des lieux où les autres secteurs sont peu nombreux, par exemple dans les communautés côtières. Ainsi, certaines zones / régions dépendent très largement des produits de la mer. Des études indiquent que dans certaines régions le secteur peut représenter jusqu'à 50 % des emplois, notamment dans le nord-est de l'Écosse et dans la zone littorale de la Galice en Espagne. En outre, le secteur de la pêche contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'UE. L'aquaculture constitue un facteur de croissance majeur de l'économie bleue, ainsi qu'un fournisseur de protéines faibles en carbone et hautement nutritives. Ces types d'avantages ne sont pas pris en compte au moment d'observer la valeur globale des chiffres de l'emploi.

Parmi les autres avantages des produits de la mer figurent l'aspect culturel, les services annexes et l'équilibre entre les sexes. La pêche des produits de la mer, et notamment du poisson, tient un rôle très important dans l'héritage culturel et traditionnel des membres des communautés côtières, puisqu'elle fait partie intégrante de leurs vies quotidiennes. Ce secteur s'accompagne de secteurs annexes tels que la production d'alimentation destinée à l'aquaculture, la fourniture d'équipements, la construction de navires et le tourisme. Les femmes représentent également une part importante de la main-d'œuvre du secteur des produits de la mer, et ce souvent lorsque les autres possibilités d'emplois adaptés sont peu nombreuses.

Les vendeurs au détail et les consommateurs constituent également une part majeure de la chaîne d'approvisionnement des produits de la mer, souvent négligée. Les étalages de produits de la mer dans les supermarchés attirent les consommateurs dans les magasins et les consommateurs s'attendent à consommer des produits de la mer dans leur régime alimentaire. La mesure de ces chiffres, bien qu'elle représente un défi, doit être prise en compte car elle permet de démontrer l'importance du secteur.

Emploi dans le secteur de la pêche

Les informations présentées ci-dessous offrent un résumé de la situation dans le secteur en termes de nombre d'emplois. Ces données sont quelque peu obsolètes, mais il est peu probable que la situation ait beaucoup évolué. Le Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) fait état de données socio-économiques dont :

- les bénéfices nets par navire
- les emplois à temps plein par navire
- la valeur ajoutée par employé
- le salaire de l'équipage
- les revenus provenant des débarquements
- la valeur des débarquements
- la valeur ajoutée brute par employé
- le nombre total de navires / nombre total de navires de petite taille

Figure : Chiffres liés aux travailleurs du secteur UE de la pêche

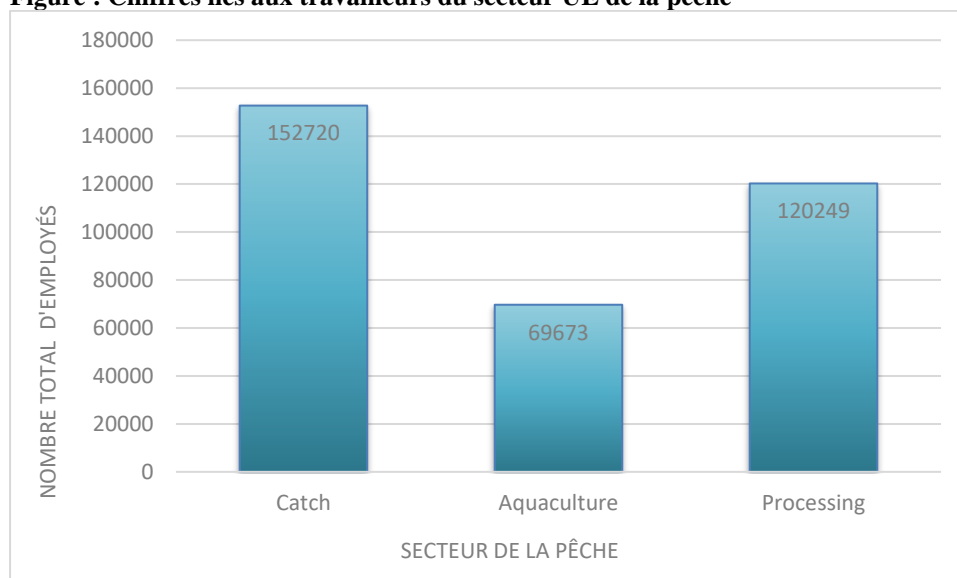


Tableau : Nombre de travailleurs rapporté dans le secteur UE des produits de la mer

État membre	Prises ¹	Aquaculture ²	Transformation ³	Total
Autriche				
Belgique	340			340
Bulgarie	1 728	924	252	2 904
Croatie		2 231	1 365	3 596
Chypre	1 285	388	56	1 729
République tchèque				
Danemark	1 330	506	3 409	5 245
Estonie	2 242	36	1 861	4 139
Finlande	1 668	515	930	3 113
France	13 442	16 454	16 184	46 080
Allemagne	1 532	60	7 010	8 602
Grèce	25 407	5 129	2 330	32 866
Hongrie	5 067			5 067
Irlande	3 451	1 821	3 342	8 614
Italie	25 787	5 112	6 197	37 096
Lettonie	620		5 781	6 401

¹ CSTEP 2017

² CSTEP 2017 (données 2014)

³ Résumé du Rapport économique annuel de 2014 sur la flotte de pêche de l'UE (CSTEP 14-21)

Lituanie	691		4 451	5 142
Luxembourg				
Malte	1 463	179	56	1 698
Pays-Bas	1 966		3 567	5 533
Pologne	2 491	7 764	15 972	26 227
Portugal	16 086	2 357	6 823	25 266
Roumanie	352	2 542	780	3 674
Slovaquie				
Slovénie	119	20	354	493
Espagne ⁴	32 059	19 914	18 324	70 297
Suède	1 487	411	2 135	4 033
Royaume-Uni	12 107	3 310	19 070	34 487
TOTAL	152 720	69 673	120 249	342 642
APPD extérieurs ⁵	6 500		25 000	31 500

Entreprises de pêche

Le tableau ci-dessous dresse la liste des plus grandes entreprises de pêche au monde dont le siège social est situé dans l'UE. Les activités de chacune d'entre elles comportent des éléments de transformation des produits de la mer ; les entreprises menant des activités de production de produits halieutiques et de production aquacole sont indiquées. Seule une entreprise (Sirena Group) effectue des activités de pêche et d'aquaculture. Leur taille approximative est exprimée en millions de dollars de chiffre d'affaire et est également calculée sur la base du nombre estimé de travailleurs employés pour leurs activités liées aux produits de la mer. Tous ces chiffres ont une valeur indicative, et reposent sur les données disponibles les plus récentes.

Cette liste est uniquement fondée sur les données disponibles au public provenant des médias consacrés aux produits de la mer et des entreprises dont le chiffre d'affaire annoncé enregistré est supérieur à 200 millions de dollars. Cela signifie que de nombreux producteurs et flottes privées ne figurent pas parmi cette liste, tels que l'entreprise de pêche Cornelis Vrolijk B.V., qui détiendrait 23 % des quotas de pêche anglais. Ces entreprises figurent à la liste des adhérents de l'Organisation de producteurs.

⁴ Il convient de noter que le rapport 2018 du syndicat FICA a révélé que l'emploi a légèrement augmenté au cours des trois dernières années dans le secteur espagnol de la transformation.

⁵ Les quatorze accords de partenariat de pêche conclus par l'UE avec des pays tiers pourraient permettre de sauver quelque 6 500 emplois associés à des bateaux de pêche de l'UE et quelque 25 000 emplois dans le secteur de la transformation (Goulding, 2016).

Tableau : Principales entreprises de produits de la mer dont le siège social est situé dans l'UE⁶

Nom	Prise	Aqua	Trans	Taille (en millions de dollars)	Employés	Siège social
Nomad Foods			X	2 000	2 800	R.-U.
Tri-Marine	X		X	1 800	5 000	IT
BioMar		X	X	1 300	1 000	DK
Labeyrie Fine Foods			X	1 200	4 500	FR
Parlevliet Van Plas	X		X	1 200	6 000	NL
Pescanova			X	1 000		ES
Calvo Group			X	700	4 800	ES
Young's Seafood			X	800	3 700	R.-U.
Andrew Marr Int.	X		X	700	220	R.-U.
Bolton Alimentari			X	700	4 000	IT
Müller Gruppe			X	700	5 000	DE
Jealsa Rianxeira	X		X	600		ES
Europastry			X	500		ES
Pomona			X	500		FR
Viciunai			X	500	8 000	LT
Mariscos Rodríguez				300		ES
Caladero			X	300	500	ES
Frosta			X	500		DE
Deutsche See			X	500	1 700	DE
Frinsa del Noroeste	X		X	400		ES
Polar Seafood	X		X	500	900	DK
R&O, Seafood		X	X	400	1 250	FR
Albacora Group	X		X	200	2 800	ES
Conservas Garavilla	X		X	400	2 500	ES
Sirena Group	X	X	X	400	64	DK
Ultracongelados				300		ES
Grupo Profand				300		ES
Capitaine Houat			X	300	500	FR
A. Espersen			X	300		DK
M&J Seafood			X	200		R.-U.
Scottish Sea Farms		X	X	200	500	R.-U.
Scottish Salmon Co.		X	X	200	500	R.-U.
Total				19 900	56 234	

Parmi les 100 plus grandes entreprises de produits de la mer au monde (pêche, aquaculture, transformation), moins d'un tiers d'entre elles dispose de son siège social dans l'UE. Toutefois, en raison de la dimension internationale de la production et du commerce des produits de la mer, et en raison de la propriété partagée des entreprises, de nombreuses autres entreprises de produits de la mer devraient relever de la juridiction de l'UE dans la mesure où

⁶ Médias spécialisés dans les produits de la mer et sites Internet des entreprises.

celles-ci emploient des travailleurs européens et génèrent des revenus au sein de l'UE. Par exemple, Thai Union, la troisième entreprise mondiale de produits de la mer, a son siège social en Thaïlande mais une part importante de son chiffre d'affaire provient de ses opérations européennes basées à Paris (France).

En Espagne, par exemple, il existe quelque 640 entreprises de conserves de poisson, dont 440 qui emploient moins de 20 personnes. La situation dans la région méditerranéenne se caractérise par un tissu de plus petites entreprises comptant 44 000 navires et 100 000 employés.

La majorité du secteur UE des produits de la mer se compose d'entreprises qui ne sont pas considérées comme grandes à l'échelle mondiale. Ces entreprises figureraient sur la liste des membres des Organisations de producteurs (OP) qui, quant à elles, sont membres des Conseils consultatifs (CC) de l'UE. Les entreprises listées dans ce tableau compteraient également parmi les membres des CC, mais disposeraient également d'autres moyens pour influencer la politique de l'UE ainsi que la demande du marché, notamment via leurs politiques d'achat et leurs activités de plaidoyer propres. Toutefois, si l'on devait inclure l'ensemble des entreprises menant des opérations dans des régions relevant de la juridiction de l'UE, les grandes entreprises représenterait une plus grande part dans ce secteur.

Les grandes entreprises de pêche et d'aquaculture dont le siège social est basé dans l'UE sont très peu nombreuses. Les entreprises de pêche non spécialisées dans la production de thon dont le siège social est situé dans l'UE, c'est-à-dire Parlevliet, Marr et Polar, semblent uniquement mener des opérations en dehors des eaux de l'UE pour la pêche de petits poissons pélagiques et au Groenland pour la pêche de crevettes. Les 6 autres entreprises (5 espagnoles et 1 italienne) sont spécialisées dans la pêche au thon, sont également actives dans les eaux hors UE.

Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable

L'UE dispose actuellement de 12 protocoles APPD actifs et en vigueur conclus avec des pays tiers, comme le montre le tableau ci-dessous :⁷ 9 accords concernant la pêche au thon (Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Sao Tomé-et-Principe, Madagascar, Sénégal, Libéria, Seychelles, Îles Cook et Île Maurice) et 3 accords mixtes (Mauritanie, Maroc et Groenland). En 2006, il a été estimé que les APPD permettraient de maintenir 6 500 emplois liés aux bateaux de pêche UE ainsi que 25 000 emplois dans le secteur de la transformation.

Tableau : Coût des APPD pour l'UE

Pays	Type	Contribution annuelle de l'UE en (€)	Soutien annuel au secteur (€)
Cap-Vert	Thon	550 000	275 000
Îles Cook	Thon	385 000	350 000
Côte d'Ivoire	Thon	680 000	257 500

⁷ <https://ec.europa.eu/fisheries/cfp/international/agreements/>

Groenland	Mixte	16 099 978	2 931 000
Libéria	Thon	715 000	357 500
Madagascar	Thon	1 566 250	700 000
Mauritanie	Mixte	61 625 000	4 125 000
Île Maurice	Thon	575 000	220 000
Maroc	Mixte	30 000 000	14 000 000
São Tomé & Príncipe	Thon	710 000	325 000
Sénégal	Thon & merlu	1 808 000	750 000
Seychelles	Thon	5 000 000	2 600 000
	Sous-total	119 714 228 euros	26 891 000 euros
	Total global	146 605 228 euros	

En outre, les activités de pêche UE qui se déroulent dans la mer du Nord et dans l'Atlantique du Nord-Est (y compris en Norvège, en Islande et aux Îles Féroé) sont couvertes par les « Accords du Nord ». Ces accords sont extrêmement importants pour une large portion de la flotte UE, et notamment l'accord conclu avec la Norvège qui couvre des quotas d'une valeur supérieure à 2 milliards d'euros.

Le marché UE des produits de la mer

L'Observatoire européen des marchés estime que près de 12,7 millions de tonnes de produits de la mer sont consommées chaque année dans l'UE.⁸ Cela représente 7,3 % des 174 millions de tonnes de produits de la mer élevés et capturés produits dans le monde.⁹ Chaque année, la valeur des dépenses des consommateurs de l'UE allouées à l'achat de produits de pêche et aquacoles s'élève à 54 milliards d'euros.¹⁰ Sur ce total, la part totale de produits de la mer vendus par le biais de commerçants au détail s'élève à 77 % dans certains pays de l'UE.

Selon certaines estimations, les produits de la mer représentent (en valeur) un quart de l'ensemble des produits alimentaires importés dans l'UE.¹¹ Les importations de produits de la mer sont également cinq fois supérieures à la valeur des importations de viande combinées, y compris de la viande de porc, de bœuf et poulet. Cela montre bien qu'au sein de l'UE la demande en produits de la mer excède très largement l'offre.

L'UE exporte près de 4,7 milliards d'euros de produits de la mer chaque année et en importe pour une valeur de 25 milliards d'euros (le plus grand marché au monde de produits de la mer), comme le montrent les chiffres ci-dessous (chiffres provenant directement du rapport 2017 « Marché EU du poisson »). Le nombre de partenaires commerciaux est élevé mais certains pays se révèlent être des exportateurs clés vers l'UE, tels que le Maroc, la Chine, la Thaïlande et le Vietnam.

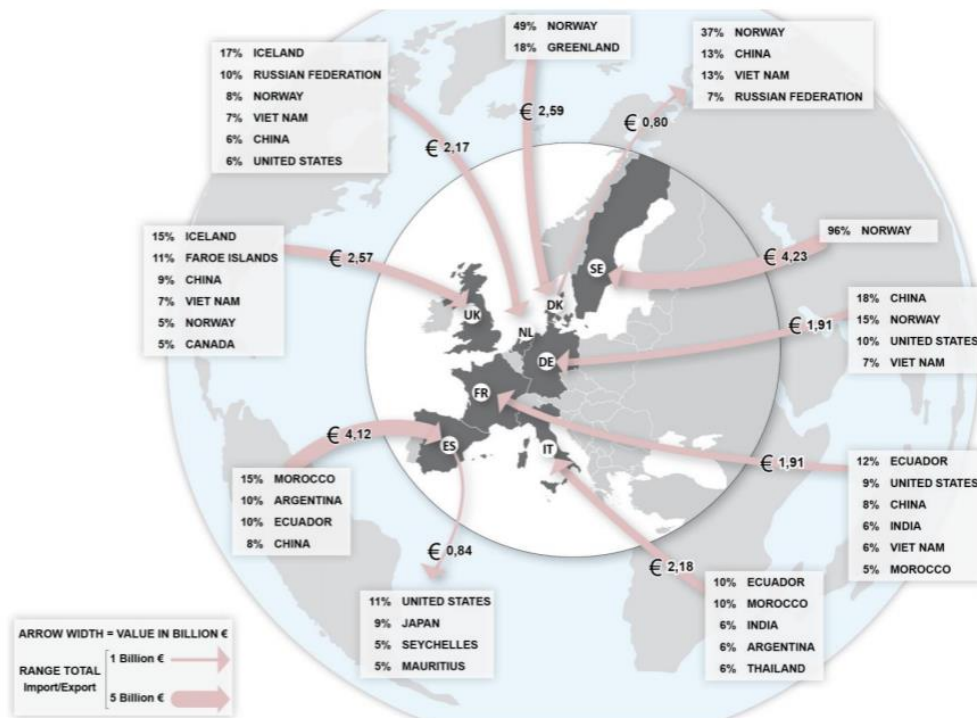
Graphique : Importations de produits de la mer dans l'UE (25 milliards d'euros)

⁸ Habitudes de consommation dans l'UE concernant les produits de pêche et aquacoles (2018).

⁹ <http://www.fao.org/in-action/globefish/market-reports/resource-detail/en/c/1109513/>

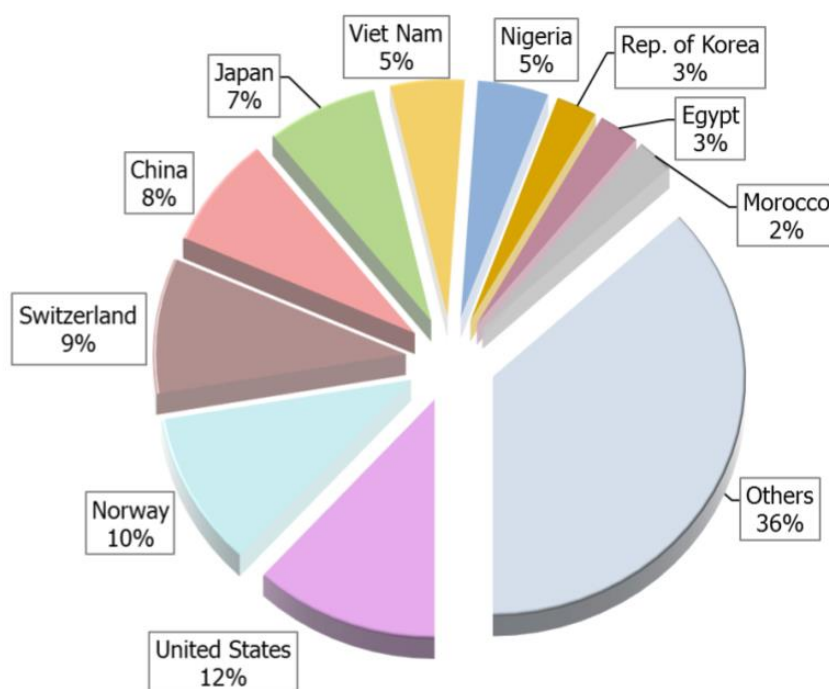
¹⁰ Marché EU du poisson, EUMOFA 2017.

¹¹ <http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/-/EDN-20171016-1?inheritRedirect=true>



Près de la moitié des exportations de produits de la mer UE en valeur concerne le saumon d'élevage écossais, les petits poissons pélagiques (capturés), le thon (capturés par des flottes opérant en dehors des eaux UE) et des produits non destinés à l'alimentation humaine (alimentation animale, par ex. : Biomar). Les États-Unis (saumon), la Norvège (aliments pour poissons) et le Nigéria (petits poissons pélagiques) sont des importateurs clés en ce qui concerne les espèces évoquées.

Graphique : Exportations de produits de la mer depuis l'UE (4,7 milliards d'euros)



3. Analyse du marché, du commerce et de la dimension internationale du secteur de la pêche en termes de durabilité sociale

L'analyse suivante vise à lier les problèmes de durabilité avec la PCP, notamment en ce qui concerne le marché, le commerce et la dimension internationale, en notant lorsque cela est possible les exemples (ou études de cas) fournis par les syndicats. Elle entend examiner la manière dont les politiques de la PCP interagissent avec un problème donné et, dans certains cas, comment elles peuvent être à l'origine du problème. L'objectif est de stimuler le débat qui entoure ces problèmes et d'étudier les domaines qui doivent être modifiés au sein et en dehors de la PCP pour les résoudre, ainsi que l'approche nécessaire à adopter pour réaliser ces changements. Ces changements permettront d'expliquer les conséquences potentielles pour d'autres éléments de la PCP. Cette analyse vise avant tout à mettre en lumière les lacunes en matière de politiques sociales et les possibilités de coopération avec les décideurs politiques en vue de promouvoir le changement.

Bien que le marché, le commerce et la dimension internationale soient étroitement liés, cette analyse est divisée en trois sections. Bon nombre de problèmes, d'exemples et de solutions présentés concernent à la fois le marché, le commerce et l'international, toutefois, dans la mesure du possible, ces trois thématiques sont séparées de la manière suivante :

- La **Section 3.1** est consacrée au marché UE des produits de la mer, réglementé par l'Organisation commune des marchés et par des politiques volontaires applicables aux commerçants au détail.

- La **Section 3.2** est dédiée au commerce international (entre l'UE et les pays tiers) dans le secteur des produits de la mer et traite des accords commerciaux, des entreprises internationales et, en partie, de la réglementation INN.
- La **Section 3.3** se concentre sur le rôle de l'UE qui consiste à rendre la pêche en dehors des eaux UE plus durable sur le plan social. Cela comprend la réglementation INN, la durabilité de la réglementation encadrant les flottes extérieures, l'emploi au sein de l'UE et les conventions de l'OIT.

3.1 Marché

Le marché UE des produits de la mer est le plus grand marché au monde. La consommation s'y élève à 54 milliards d'euros et les importations à 25 milliards d'euros chaque année.

Les réglementations annuelles ne garantissent pas que les droits de travailleurs du secteur des produits de la mer répondent aux normes du marché UE

La politique de l'UE liée au marché des produits de la mer est dictée par la Réglementation de l'Organisation commune des marchés. Le champ d'application de cette réglementation couvre l'ensemble des produits de la mer destinés à la consommation humaine quelle que soit leur origine (UE ou importés). Si les droits du travail n'est pas l'objet de cette réglementation, cette dernière stipule néanmoins que :

« Il convient d'assurer les conditions d'une concurrence loyale en ce qui concerne les échanges commerciaux de produits de la pêche et de l'aquaculture avec les pays tiers, en particulier en veillant au respect des exigences en matière de durabilité et à la mise en œuvre de normes sociales équivalentes à celles qui s'appliquent aux produits de l'Union. »

Ainsi, il convient de garantir que les travailleurs du secteur des produits de la mer concernés par les importations dans l'UE jouissent de droits équivalents aux travailleurs opérant au sein de l'Union européenne. La demande en produits de la mer socialement durables est élevée dans tous les domaines : capture sauvage, aquaculture et transformation. Des signalements de violations des droits du travail dans les chaînes d'approvisionnement des produits de la mer, en mer comme dans le domaine de l'aquaculture (voir les études de cas ci-après) et dans les usines de transformation (voir le cas Citra Mina), entament la confiance envers l'ensemble du secteur des produits de la mer, et ce quelle que soit leur origine.

En outre, l'un des principes fondateurs de l'OCM exige qu' :

« Il est nécessaire de garantir que les produits importés sur le marché de l'Union respectent les mêmes exigences et normes de commercialisation que celles que les producteurs de l'Union doivent respecter. »

Il est admis que les droits du travail ne sont pas couverts par la PCP ni par les principales normes privées régissant la capture de produits de la mer sauvage, telles que le programme du Marine Stewardship Council (MSC).¹² Cette situation entraîne des risques que les produits de la mer vendus en Europe soient involontairement associés à des violations des droits du travail, comme le montrent certains exemples présentés ci-dessous.

Les principales normes privées encadrant l'aquaculture (Aquaculture Stewardship Council, Global Gap et Best Aquaculture Practice Standards) abordent certaines problématiques liées au travail, au même titre que les principales normes encadrant les activités de transformation.

Étude de cas. Exploitation des travailleurs migrants au sein des flottes européennes^{13 14}

Certaines preuves de violations des droits des travailleurs et d'exploitation des travailleurs du secteur des produits de la mer ont été recueillies dans les eaux UE et à l'extérieur. Les travailleurs migrants employés en dehors de la zone économique européenne peuvent être particulièrement vulnérables et entrer dans la chaîne d'approvisionnement UE par le biais de la traite des personnes ou de fausses promesses d'emploi et de meilleures conditions.

Par exemple, il a été signalé que certains travailleurs africains et asiatiques étaient entrés sur le marché UE à bord de chalutiers irlandais, sur lesquels ils ont été victimes de discrimination et de mauvais traitements physiques, et forcés de travailler de longues heures pour un salaire minimal considérablement moins élevé (3 euros de l'heure en moyenne). Dans le cadre de cette enquête, la moitié des travailleurs sondés n'avait pas reçu la formation obligatoire en Irlande en matière de sécurité.

Dans ce cas, les travailleurs migrants étaient entrés dans l'UE par le biais de permis de travail spéciaux émis par le gouvernement irlandais, et qui lient les travailleurs à des bateaux spécifiques, ce qui les rend vulnérables à l'exploitation. Il s'agissait parfois également de travailleurs sans papiers introduits illégalement, craignant d'être arrêtés ou déportés. La Fédération internationale des travailleurs des transports a récemment fait savoir qu'elle poursuivrait le gouvernement irlandais en justice afin de mettre un terme à cette situation et, par conséquent, aux formes d'exploitation qu'elle facilite. Les impacts de cette exploitation des travailleurs s'observent bien au-delà de la région pour laquelle l'autorité émettrice est compétente, dans la mesure où les navires sont retenus en Angleterre. Cela démontre la nécessité de mettre en œuvre des politiques à l'échelle européennes afin de combattre l'exploitation des travailleurs et la discrimination à bord des bateaux de pêche.

¹² www.msc.org

¹³ <http://www.itfglobal.org/media/1691097/itf-fish-report.pdf>

¹⁴ <https://www.theguardian.com/world/2018/may/18/permit-scheme-facilitating-slavery-on-irish-fishing-boats-says-union>

Cet exemple montre que des critères plus stricts en matière de droits humains et leur application sont nécessaires au sein de la PCP. L'exploitation de travailleurs et la violation de leurs droits, la faible rémunération, des heures de travail dangereuses et l'absence de formation en matière de sécurité mettent en danger les travailleurs, entraîne une situation de concurrence déloyale en raison des coûts moins élevés qui incombent aux entreprises qui choisissent d'opérer selon des conditions moins favorables et non réglementées.

Étude de cas. Travail forcé et travail des enfants dans le secteur thaïlandais des produits de la mer¹⁵

Certains rapports, tels que les rapports présentés ci-dessous, liés à des cas de violation des droits du travail en Thaïlande (entre autres pays) ont porté à l'attention du marché européen certaines situations auxquelles sont confrontés les travailleurs du secteur de la pêche destinée à l'exportation vers l'UE. Ce rapport indique la manière dont l'aquaculture et la pêche sauvage sont liés, les produits issus de la pêche étant utilisés pour alimenter l'aquaculture. Dans la mesure où les conditions sociales et du travail des travailleurs ne sont pas placées au cœur de la PCP, les mécanismes de cette dernière sont incapable d'identifier, de suivre et de résoudre ces problèmes. Comme expliqué dans la Section 2, les réglementations UE applicables à l'aquaculture non UE a des lacunes. En l'absence de réglementation, le problème que cela entraîne pour le marché doit se résoudre par lui-même.

À la suite des révélations concernant les atteintes au droit du travail observées en Thaïlande, les principaux acheteurs de l'UE et des États-Unis ont pris la résolution de combattre ces violations en mettant en place des initiatives collaboratives telles que The Seafood Taskforce,¹⁶ le projet ISSARA¹⁷, et en définissant des normes privées.¹⁸ En outre, l'UE reconnaît que, si les préoccupations liées aux violations du droit du travail ne peuvent pas justifier l'octroi de cartons rouges prévus par la réglementation INN, les discussions entre l'UE et les pays tiers dans le cadre des négociations (mentionnées ci-dessous) prennent en compte certains éléments du droit du travail. Toutefois, malgré les discussions sur l'INN et les problèmes liés au travail, les violations du droit du travail ne peuvent directement justifier l'émission d'un « carton rouge » par la Commission européenne (c'est-à-dire qu'elle ne peut pas imposer un embargo sur les importations de produits de la mer sur la base de violations du droit du travail).

¹⁵ https://www.hrw.org/sites/default/files/supporting_resources/201801asia_thailand_recommendations_0.pdf

¹⁶ <http://www.seafoodtaskforce.global/>

¹⁷ <https://www.issarainstitute.org/>

¹⁸ Code de conduite de Thai Union à bord des navires - <http://www.thaiunion.com/en/sustainability/code-of-conduct>



Source : The Environmental Justice Foundation, 2018 et Rapport de l'OIT, 2015.

The big catch

How slaves are integral to producing the prawns on your plate

A SLAVERY

- Thousands of migrants flock to Thailand each year, the vast majority from Burma and Cambodia. Many pay brokers to help them find work and passage
- Trafficked migrants pass through ports like Mahachai, Songkhla, Samae San, Ranong, Rayong, Kantang, Pattani, Pak Nam and Samut Prakan. Boat captains purchase workers for as little as £250 and keep them on fishing vessels sometimes for years at a time
- "Slave vessels" ply international waters around the Gulf of Thailand, for tuna and other fish, scooping up vast amounts of 'trash fish' in the process

KEY

- Ports
- Shrimp factories

Around 270,000 migrants work in Thailand's fishing industry

Nestlé admits slavery in Thailand while fighting child labour lawsuit in Ivory Coast

The company has won plaudits for its admission of forced labour in the Thai seafood industry but much of the supply chain remains hidden

▲ Nestlé has confirmed reports that Thailand's seafood industry is riddled with forced labour and human trafficking. Photograph: Rungroj Yonqnti/EPA

Source : The Guardian

Toutefois, l'Environmental Justice Foundation a récemment indiqué que ces initiatives privées avaient été inefficaces dans la lutte contre l'esclavage et les infractions au droit du travail.¹⁹ Brad Adams, Directeur de Human Rights Watch en Asie, a expliqué que « *le rapport [EJF] a montré que, si le gouvernement militaire avait pris des mesures plus positives que le gouvernement précédent, la réforme mise en place restait largement symbolique* ».

La Commission européenne a déclaré publiquement que « *le règlement INN ne traite pas de questions liées au travail au sein des réseaux de distribution des produits de la mer* » et que « *la Commission européenne entend également inclure dans le futur accord de libre-échange entre l'UE et la Thaïlande un important chapitre relatif au commerce et au développement durable couvrant des aspects du travail* ». La priorité de la Commission reste la lutte contre la pêche INN, mais elle estime que des améliorations apportées au système de contrôle de la pêche permettront, par défaut, d'améliorer le contrôle des conditions de travail dans les

¹⁹ <https://www.theguardian.com/global-development/2018/jan/23/thai-seafood-industry-report-trafficking-rights-abuses>

chaînes d'approvisionnement des produits de la mer de l'UE.²⁰ La Commission estime que les problèmes liés au droit du travail dans le secteur de la thaïlandais de la pêche sont déjà traités par les autorités thaïlandaises et par l'Organisation internationale du travail (OIT). Toutefois, la Commission serait en train de « travailler sur des mesures d'intervention » en vue d'assister la Thaïlande pour combler les principales lacunes du secteur en matière du droit du travail afin qu'il soit conforme aux normes du travail fondamentales, en particulier en ce qui concerne les formes les plus graves de travail des enfants, le travail forcé ainsi que les conditions de travail pour les travailleurs migrants.

Si la réglementation de l'OCM requièrent le respect de normes sociales équivalentes à celles qui s'appliquent aux produits UE, il est difficile de connaître les mécanismes ou mesures d'intervention disponibles pour résoudre les manquements à ces exigences.

Rôle des distributeurs

Bien que la PCP ne régit pas directement les actions des distributeurs, ceux-ci jouent un rôle très important dans la chaîne d'approvisionnement des produits de la pêche à travers leur utilisation de leur puissance d'achat et peuvent influencer les résultats sociaux ainsi que les normes du travail. Si les produits de la mer représentent une catégorie relativement restreinte des distributeurs, il semblerait pourtant que leur réputation soit plus importante que leurs parts des ventes. Aussi figurent-ils régulièrement dans les campagnes marketing visant à attirer les consommateurs dans les magasins et a, de fait, non seulement un impact sur le chiffre d'affaire du secteur mais également un impact significatif sur les performances des distributeurs.

Par exemple, le distributeur britannique Marks and Spencer a mené une campagne intitulée « Forever Fish » annoncée sur tous leurs sacs de courses. Parmi les autres exemples figurent les étalages de poisson frais opérés par les distributeurs dans leurs magasins pour attirer les clients. Ces étalages ne rapportent pas en eux mêmes de gros revenus et s'avèrent plus coûteux que les surfaces de rayonnage, mais ils sont utilisés pour attirer des clients et ainsi augmenter les ventes sur l'ensemble du magasin.

Les problématiques liées aux produits de la mer peuvent également influencer le lieu où les clients vont faire leurs courses. Par exemple, certains distributeurs européens de premier plan tels que Carrefour et Tesco n'achètent plus de thon pêché selon des méthodes traditionnelles à la senne coulissante et se sont tournés vers le thon pêché à la ligne. Le coût de cette transition est élevé mais il a permis d'éviter les campagnes de Greenpeace qui auraient affecté l'intégralité de leurs activités.²¹

²⁰ <http://www.europarl.europa.eu/sides/getAllAnswers.do?reference=E-2015-008916&language=FR>

²¹ <https://www.greenpeace.org/usa/activists-us-canada-urge-walmart-better-oceans/>



En raison, en partie, de la pression exercée par les ONG, les distributeurs ont adopté des politiques durables en matière de produits de la mer et ont investi dans des installations et des équipements visant à aborder les inquiétudes liées aux produits de la mer. De telles politiques consistent en des évaluations de risques et en des arbres décisionnels menant à certains choix en matière d'achats dans lesquels les achats à haut risque sont évités. Si le MSC a entraîné un mouvement d'étiquetage des produits de la mer durables, il promet uniquement des critères écologiques pour la pêche sauvage. Des évaluations des risques liées à la durabilité sociale dans le secteur des produits de la mer existent déjà (telles que l'outil FishSource consacré aux violations du droits de l'homme)²² et les certifications dédiées à l'aquaculture incluent désormais des vérifications des conditions de travail.

À l'heure actuelle, les consommateurs peuvent facilement accéder aux informations relatives à l'écologie (écoétiquetage) et aux facteurs commerciaux (établissement des prix et marquage), mais peu aux informations d'ordre social ou éthique. Dans les rayons, les consommateurs ne savent distinguer les produits d'origine éthique sur le plan social de ceux qui sont associés aux violations du droit du travail et à l'exploitation des travailleurs. Pour remédier à cela, il est nécessaire de soit nier le besoin d'informations, en gérant les risques à un point de contrôle réglementaire, soit de l'inclure dans les informations présentes dans les points de vente de manière à ce que le respect des normes sociales constitue pour les consommateurs un facteur de décision au moment de faire leurs achats.

Cela peut être réalisé grâce à l'engagement des distributeurs de rendre cette information disponible, l'utilisation d'outils tels qu'une liste noire pour condamner publiquement les opérateurs en infraction, et en collaborant avec des ONG, la Commission et des organes de médias afin de porter ces problématiques à l'attention des consommateurs. Différents outils, actions et points d'intervention doivent être pris en compte.

²² https://www.fishsource.org/faq#faq_group_1#faq_49_collapse

Les distributeurs sont, en définitive, responsables des produits de la mer qu'ils se procurent et qu'ils vendent aux consommateurs. Outre leurs politiques liées aux produits de la mer, les distributeurs appliquent des politiques éthiques à l'ensemble de leurs achats, y compris des droits du travail. Les distributeurs ont demandé à ce que le système MSC inclue des normes du travail tout au long de la chaîne d'approvisionnement, et notamment dans les usines et à bord des bateaux de pêche.²³ Certains distributeurs sont allés un peu plus loin et indiquent la provenance de leurs produits de la mer sauvages. Cela apporte une certaine transparence quant à l'origine des produits de la mer sauvages et renvoie à une évaluation publique de la pêche comprenant une évaluation des risques sociaux.

Parmi les autres méthodes que pourraient utiliser les distributeurs pour promouvoir un changement positif au sein du secteur figure la possibilité d'initier des Projets d'amélioration de la pêche (PAP) et d'y participer.²⁴ Les PAP sont des systèmes dirigés par le secteur et fournissant une méthode observable visant à améliorer le secteur de la pêche. Cela consiste à confronter le secteur de la pêche à une norme internationale, à l'évaluer en fonction des exigences, à identifier des lacunes, et à mettre en œuvre et suivre un plan d'amélioration pour les combler. Dans le cadre d'un PAP, la défense des droits des travailleurs pourrait être favorisée à travers le dialogue entre les travailleurs en guise d'outils pour évaluer et suivre le respect de la réglementation. À l'heure actuelle, les PAP se concentrent sur des critères et des améliorations écologiques, toutefois, des critères sociaux doivent être inclus pour atteindre l'objectif d'une pêche durable. Ces critères pourraient être intégrés à différents points dans le secteur de la pêche, mais ils s'appliqueraient probablement davantage aux bateaux de pêche. Le fait d'ajouter des modules sociaux aux PAP actuels ou le fait de les initier dans un but social constitue un moyen crédible pour les distributeurs d'évaluer et d'améliorer la chaîne d'approvisionnement de manière transparente. Ainsi, la coopération avec le secteur privé dans le cadre de partenariats pourrait être une partie importante du plan visant à permettre de meilleures conditions de travail dans le secteur de la pêche, à la fois au sein de l'UE et dans la chaîne d'approvisionnement et le marché des produits de la mer.

Certains distributeurs exigent que les problèmes soient portés à leur attention, afin qu'ils puissent mener des enquêtes de façon réactive, mais cela ne reflète pas la nature des chaînes d'approvisionnement modernes le long desquelles la question de la responsabilité est essentielle. Cela entraîne des risques pour les producteurs de se voir pointer du doigt publiquement par les médias ou les ONG pour l'existence de violations des droits humains le long de leur chaîne d'approvisionnement s'ils n'inspectent pas l'origine de leurs produits de façon proactive. Une approche proactive basée sur les risques doit être adoptée dans le cadre de l'audit de leurs chaînes d'approvisionnement, des informations orientant les décisions d'achat et de la gestion des enquêtes auprès des fournisseurs (une liste noire pourrait ici être un outil approprié, ainsi les bonnes pratiques définies par les critères sociaux et environnementaux permet d'accéder aux marchés), et pour favoriser et initier des dialogues entre les travailleurs, afin de créer une chaîne d'approvisionnement des produits de la mer ouverte et traçable. La collaboration entre les syndicats, les distributeurs et les ONG pourrait être utilisée pour informer quant à la manière d'établir des priorités et de cibler les problèmes sociaux le long des chaînes d'approvisionnement.

²³ <https://improvements.msc.org/database/labour-requirements/background>

²⁴ <https://fisheryprogress.org/>

S'il existe des conflits et une concurrence entre la pêche et la production aquacole, le moteur stimulant la production n'est autre que l'acheteur principal qui est confronté à la fois à des priorités liées à la méthode de production des produits et à des priorités relatives à la disponibilité de volumes importants de produits de grande qualité au « juste » prix. Ces grands acheteurs peuvent être ciblés pour favoriser les améliorations à travers le secteur.

L'un des principaux défis pour les distributeurs réside dans le fait qu'ils ne savent pas comment résoudre les problèmes liés aux différents types d'atteinte au droit du travail dans leurs chaînes d'approvisionnement, dont certains sont extrêmement sensibles, politiques, économiques et dans certains cas culturels. Bon nombre d'entre eux sont déjà dotés de politiques pertinentes visant à éradiquer les risques et les infractions, effectue des évaluations des risques, auditer les équipements et les installations et à participer à des initiatives collectives. Ils ne possèdent aucune information quant aux entreprises qui commettent des infractions au droit du travail et n'ont pas accès aux outils permettant de résoudre les problèmes liés au travail tels que, par exemple, des contrats de travail équitables et décents. Cela pourrait offrir aux syndicats la possibilité d'élaborer des outils tels que des contrats de travail équitables et décents adaptés au secteur des produits de la mer, et que les organisations, les opérateurs et les acheteurs pourraient appliquer à leurs travailleurs le long de leurs chaînes d'approvisionnement.

La structure du marché ne garantit pas la représentation équitable des travailleurs ni des possibilités de négociation collective

La structure du marché se caractérise justement par de longues chaînes d'approvisionnement complexes. Dans le secteur aquacole, il existe bien souvent de nombreuses installations de petite taille, fragmentées et non organisées, opérant selon des cycles de production irréguliers, et de nombreux travailleurs du domaine de la transformation – et des autres installations des usines – se sentent opprimés. Si l'on ajoute à cela la relation qu'entretiennent de nombreux pêcheurs avec les organisations de producteurs (OP), il peut être difficile pour les travailleurs d'être représentés de manière appropriée dans de nombreux domaines des chaînes d'approvisionnement des produits de la mer. Dans certains cas, il existe des « employeurs invisibles » qui ne peuvent être identifiés, situés ou encore tenus responsables. Les responsables chargés de prendre des décisions affectant les travailleurs doivent être identifiés afin de cibler des stratégies de communication efficaces et d'établir un consensus autour de la manière de résoudre ces problèmes.

3.2 Commerce international

Cette section vise à analyser la PCP et la durabilité sociale concernant le commerce dans le secteur des produits de la mer entre l'UE et les pays tiers. Elle couvre les accords commerciaux, les exigences UE en matière d'importation telles que les contrôles sanitaires, les entreprises internationales et, en partie, la réglementation INN.

Des importations moins chères en provenance de pays dotés de normes sociales et du travail moins élevées

Les importations vers l'UE provenant de pays tiers peuvent être vendues moins cher que les produits originaires de l'UE. Cela peut s'expliquer par de multiples raisons, toutefois si ce coût moins élevé découle de l'application de normes sociales peu élevées alors cela est

inapproprié sur le plan éthique, crée une situation de concurrence déloyale et pourrait entraîner un dumping économique. Les importations moins chères issues de pays tiers qui ne sont pas tenues de respecter les mêmes niveaux élevés de normes sociales et écologiques sapent les performances économiques des producteurs et des transformateurs européens. Par exemple :

1. Il n'existe aucun moyen de restreindre les importations ne répondant pas à des normes de travail équivalentes à celles imposées dans l'UE en utilisant la PCP ou les autres réglementations UE (ou les accords commerciaux).
 2. Les distributeurs ont beau s'engager contre l'esclavage moderne (comme à travers la Loi britannique contre l'esclavage moderne), ils n'ont pas vraiment la capacité d'auditer l'ensemble de la chaîne et doivent se reposer sur des évaluations des risques peu minutieuses, et disposent de peu d'outils pour aborder ces risques de manière efficace
 3. L'absence de réglementation des questions de travail le long de la chaîne d'approvisionnement peut entamer la confiance dans les produits de la mer
- Parmi les mesures pouvant être prises dans le cadre du processus de réforme de la PCP, et l'OCM, en vue de commencer à aborder ces problèmes figurent :

1. Une exigence de problématiques sociales équivalentes (UE et pays tiers) dans les accords commerciaux, et son intégration dans un élément relatif au marché dans la PCP
2. La coopération des syndicats avec les acheteurs (c'est-à-dire les distributeurs) afin de mener des audits, de mieux comprendre les risques dans les chaînes d'approvisionnement et de créer des outils ou des campagnes de défense visant à mieux résoudre ces problèmes
3. L'inclusion d'exigences et de normes sociales dans les accords commerciaux UE / pays tiers
4. Le fait d'inciter les pays à mettre en œuvre la convention n°188 de l'OIT et appliquer ces exigences aux navires dont inférieurs à 24 mètres

Étude de cas. Un distributeur français interdit les importations de produits de la mer

Après les allégations de travail forcé au sujet de la production aquacole de crevettes, le géant français de la distribution Carrefour a cessé d'acheter la marchandise de l'entreprise concernée. Ils avaient déjà pris des dispositions similaires pour d'autres problèmes (non sociaux). En appliquant des sanctions à l'importation, Carrefour a démontré la puissance de l'acheteur principal en l'absence de réglementations appropriées, de volonté de changement et de résolution des risques. Toutefois, cette décision ne profite pas aux autres acteurs et pays, et ne constitue pas un précédent pour l'ensemble du secteur. En effet, en raison de la nature anarchique de cette action, cette dernière crée des perturbations sur le marché global et parmi l'ensemble des producteurs.

L'objectif de la PCP destinée à réglementer le commerce n'est pas de mettre un terme aux exportations provenant de pays tiers, mais de tenter d'éviter l'effondrement du marché comme le décrit cet exemple. Idéalement, le secteur de la production de produits de la mer aurait du conserver des normes élevées, évitant ainsi l'effondrement qui a affecté l'ensemble des entreprises de la chaîne d'approvisionnement et retiré aux consommateurs leurs droits d'acheter ou non. Cette volatilité au sein du marché ne correspond pas non plus à l'objectif de l'organisation commune des marchés qui exige une certaine stabilité.

Étude de cas. Conserveries de thon espagnoles et importations provenant de pays tiers

L'Espagne (et principalement la région de Galice) produit 320 000 tonnes de thon en conserve chaque année, soit 67,5 % de la production totale dans l'UE. Les importations de thon en conserve provenant de pays tiers viennent concurrencer cette production et, dans certains cas, peuvent être produites jusqu'à 35 % moins cher qu'en Espagne. Pour une région à ce point dépendante des produits de la mer en ce qui concerne l'emploi et les revenus, la menace de dumping économique est colossale. Nous devons veiller à ce que les importations soient conformes aux normes de l'UE afin de favoriser des règles du jeu équitables.

Ces importations sont contrôlées par les autorités à l'entrée de l'UE pour des raisons sanitaires et juridiques, mais elles sont autorisées même si elles ne répondent pas aux normes du travail UE et internationales. Afin de garantir le traitement équitable des producteurs de l'UE, les inspections doivent inclure des éléments liés à la durabilité sociale et être renforcés dans la nouvelle réglementation de l'UE.

Coopération avec des entreprises internationales

Les principales entreprises de produits de la mer commerçant avec l'UE, dont Thai Union et Marine Harvest, les deux plus grandes entreprises du secteur, ont un rôle important à jouer dans la durabilité sociale. Elles forment un pont entre les producteurs internationaux et le marché de l'UE. Ces deux entreprises sont cotées en bourse et doivent répondre à certains critères en termes de respect des réglementations et de responsabilité sociale de l'entreprise.²⁵

²⁶ Leurs départements achats pourraient promouvoir des normes sociales en exigeant des producteurs qu'ils les respectent, sans quoi ils ne procèdent pas aux achats concernés. La définition et l'application de ces normes, qui excèdent aujourd'hui les réglementations de l'UE, constitueraient des outils très précieux de la part de ces grandes entreprises exerçant une forte influence.

Ces syndicats peuvent contribuer à l'information et à la formation de ces entreprises multinationales, notamment en ce qui concerne les questions liées au travail. En règle générale, les entreprises expriment un intérêt quant à ces problèmes, notamment en ce qui concerne les nouveaux risques, et à leur résolution. Si elles ne les résolvent pas, les entreprises peuvent être tenues responsables publiquement.

Salons, conférences et forums publics

Il existe une multitude d'occasions, quasiment quotidiennes, pour les syndicats et les autres intéressés de sensibiliser et de discuter avec les parties prenantes du secteur des produits de la mer afin de mieux aborder les points faibles ainsi que les réglementations et les impacts sociaux de la PCP et des autres réglementations liés à la PCP.

Par exemple, The Seafood Expo Global, le plus grand salon consacré aux produits de la mer au monde, est organisé chaque année à Bruxelles. Le secteur mondial de la pêche, et les organisations annexes, se réunissent pour examiner des perspectives commerciales, mettre en relations des acheteurs et des vendeurs et faire des affaires. Organisé à deux pas de la Commission européenne, ce salon est le théâtre de nombreuses activités menées par l'UE, qui y possède un stand. En 2017, quelque 30 000 personnes issues de 150 pays ont participé à ce

²⁵ Marine Harvest: <http://marineharvest.com/people/code-of-conduct-suppliers/>

²⁶ Thai Union: <http://www.thaiunion.com/en/sustainability/code-of-conduct>

salon. Les organisations y organisent des événements médiatiques ainsi que des ateliers pour présenter les enjeux actuels du secteur. Ce salon constitue l'occasion de porter les questions sociales à l'attention des entreprises de produits de la mer et de la Commission européenne.

Accords commerciaux

Les accords commerciaux conclus entre l'UE et les pays tiers sont importants à la fois pour permettre et réglementer les importations. En ce qui concerne les produits de la mer, il est toujours utile de veiller à ce que des normes sociales, équivalentes aux normes en vigueur dans l'UE, soient incluses dans les exigences de ces accords. Autrement, dans le pire des cas, l'UE peut soutenir l'exécution de mauvaises pratiques sociales ailleurs dans le monde, et la réduction des coûts inhérentes à ces pratiques peut également entraîner une situation de concurrence déloyale et de dumping. Une fois un accord signé, il peut être difficile de revenir en arrière même s'il apparaît que des normes de travail sont enfreintes. Ainsi, il est essentiel de garantir que de telles exigences soient incluses dès le départ.

Étude de cas. Restriction de la syndicalisation dans l'entreprise de production de thon Citra Mina, Philippines

Ce cas illustre la manière dont les normes sociales de faible qualité mises en vigueur dans les pays importateurs peut entraîner 1) des violations du travail et 2) l'obligation pour les produits et la transformation UE de concurrencer des pays aux coûts plus faibles en raison de normes moins élevées.

Basé aux Philippines, Citra Mina est un exportateur de thon de premier plan, notamment vers l'UE. Sur les 3 200 employés de Citra Mina, seuls 500 d'entre eux environ disposent d'un contrat de travail fixe. D'après l'UITA, en septembre 2013, lorsque des travailleurs ont formé une organisation syndicale légalement enregistrée, l'entreprise a réagi en procédant au licenciement massif des membres syndicaux. Cela est contraire aux conventions de l'OIT et des droits du travail fondamentaux des travailleurs. Depuis lors, les travailleurs de Citra Mina continuent de lutter pour défendre leur droit de former un syndicat. Plus récemment, en janvier 2017, ce cas a servi d'exemple pour montrer au parlement philippin que certaines entreprises imposaient des conditions de travail proches de l'esclavage aux travailleurs du secteur de la production de thon. Sur les 3 200 employés de Citra Mina, seuls 500 d'entre eux environ disposent d'un contrat de travail fixe.

Malgré ces violations du droit du travail, depuis le 25 décembre 2014, les Philippines font l'objet d'une préférence commerciale accrue avec l'UE dans le cadre du Système généralisé de préférences plus (SGP+). En outre, des négociations en vue d'un accord de libre-échange UE-Philippines ont été entamées le 22 décembre 2015.

Dans sa forme actuelle, la PCP n'est pas en mesure de résoudre ce problème dans la mesure où la question des droits du travail n'est pas présente dans la définition de la « durabilité ». Par conséquent, les mécanismes de sanction, tels que la réglementation INN pouvant mettre un terme aux échanges ou la réglementation OCM liée aux normes du marché, ne permettent pas de sanctionner directement les pays ou les entreprises pour ces violations, et la PCP qui repose sur des négociations commerciales ne permet pas de les résoudre. Toutefois, une fois qu'un accord est signé, il est difficile de faire appliquer les droits du travail lorsque des violations sont observées. Les administrations et les individus responsables de mener à bien les promesses de changement sont remplacés, et leurs successeurs ne partagent pas

nécessairement leurs convictions. Pendant ce temps, l'entreprise a accès au marché UE à la condition qu'elle respecte les exigences sanitaires et la réglementation INN.

3.3. Dimension internationale

Là où l'UE opère, dans le cadre d'un partenariat ou non, en dehors des eaux UE, celle-ci est non seulement tenue de garantir que les eaux en question font l'objet d'une pêche écologiquement durable, mais également que les personnes travaillant dans le secteur de la pêche ou dans les secteurs connexes sont traités de manière appropriée, c'est-à-dire conformément à l'objectif de durabilité sociale. Ni l'actuelle réglementation INN, ni les réglementations encadrant les flottes extérieures n'abordent la question de la durabilité sociale, et aucune de ces réglementations ne contient des normes aussi élevées que le droit du travail UE en ce qui concerne les pays tiers signataires de ces accords, et les conventions de l'OIT ne traitent toujours pas de ces questions.

Des niveaux élevés de pêche INN peuvent être associés à des normes du travail de mauvaise qualité

Un lien clair a été établie entre durabilité sociale, activités de pêche INN et normes sociales. Ce lien découle en partie du fait que la surpêche finit par entraîner des prises de poisson moins abondantes et une plus grande pression exercée sur les pêcheurs pour réduire les coûts. Par conséquent, afin de réduire les coûts, les pêcheurs doivent pêcher illégalement et mettre en œuvre des pratiques défavorables en matière de travail. Les entreprises menant des activités de pêche sans se soucier de la durabilité, de la sécurité et des réglementations sont sans doute peu susceptibles de se préoccuper du bien-être social.

Le rapport intitulé « Les conséquences mondiales de la pêche INN » (2016) indique la pêche agit également comme un vecteur de traite des personnes à travers le travail forcé, notamment sur les navires qui restent au large sur de longues périodes.²⁷ Cette situation découle d'un problème plus vaste caractérisé par l'absence de suivi et d'évaluation. L'amélioration des inspections en mer et à quai présenterait un avantage concernant les inventaires, le développement économique des pays affectés et le renforcement des normes sociales.

Si les réglementations INN peuvent améliorer les normes sociales à bord des navires, le fait d'attendre que les normes du travail soient renforcées via les mesures d'atténuation INN est un processus insuffisant, lent et presque impossible à surveiller. Des mesures doivent être prises pour résoudre les problèmes de travail par le biais direct de politiques renforcées et de mécanismes de sanction.

Normes du travail peu élevées dans certaines flottes UE exploitant des travailleurs migrants

Les travailleurs migrants sont présents dans les flottes de l'UE et dans le secteur UE de la transformation des produits de la mer. Les pratiques de recrutement doivent être harmonisées, notamment en ce qui concerne la rémunération et les heures de travail, afin de s'inspirer des autres secteurs qui ont abordé ces mêmes problèmes et afin de favoriser les bonnes pratiques au sein de l'UE de manière à ce que l'on puisse en exiger de même des pays tiers.

²⁷ <https://fas.org/irp/nic/fishing.pdf>

À travers l'UE, les droits des travailleurs doivent être les mêmes, quel que soit le lieu de leur activité. Les travailleurs migrants reçoivent bien souvent une formation moins exhaustive et acceptent des conditions de travail moins favorables pour obtenir un travail. En Espagne, la Galicie abrite la plus grande flotte industrielle et est la plus à même de recruter de travailleurs. Toutefois, le secteur compte plus de 9 000 chômeurs tandis que les entreprises, affirmant qu'il n'existe aucun travailleurs qualifié sur place, recrutent des migrants. Des politiques sont nécessaires pour garantir que ces deux groupes se livrent une « concurrence » équitable et jouissent des mêmes droits. Les réglementations doivent assurer que les profits ne sont pas réalisés par des méthodes de recrutement qui font fi de la sécurité, de l'équité et de l'éthique.

Le changement de pavillon de navires UE (la pratique consistant à battre pavillon et mener ses activités sous deux pavillons d'État différents) leur permettant d'échapper aux règles européennes en matière de pêche dans les eaux de pays tiers et de pêcher en haute mer, en dehors des eaux contrôlées et des eaux nationales, rend le contrôle des activités des acteurs impliqués difficile.

La pratique du changement de pavillon peut profiter du Système généralisé de préférence (SGP) qui a trois objectifs :

- contribuer à l'éradication de la pauvreté en augmentant les exportations issues des pays dans les situations les plus critiques
- promouvoir le développement durable et la bonne gouvernance
- veiller à ce que les intérêts financiers et économiques de l'UE soient défendus.

Toutefois, les pays bénéficiaires sont tenus de mettre en pratique les droits de l'homme clés définis par les Nations Unies et les conventions de l'Organisation internationale du travail.

La pratique de changement de pavillon est propre au secteur de la pêche et les bateaux UE pratiquant le changement de pavillon exploitant les objectifs du SGP.

Faible taux de recrutement syndical parmi les travailleurs de la pêche et de la transformation, entraînant des violations des droits du travail (absence de syndicalisation)

Aujourd'hui, le taux de syndicalisation des travailleurs (liberté d'association) est beaucoup plus faible qu'auparavant dans le secteur des produits de la mer, et le manque de contact et de communication avec les travailleurs migrants rendent le recrutement syndical difficile. En outre, il est difficile de recruter des travailleurs saisonniers, quoique nous pourrions tirer des enseignements des autres secteurs. Quels sont les obstacles qui empêchent le recrutement syndical et l'exercice des droits prévus par l'OIT ?

Dans le secteur UE de la pêche sauvage, de nombreux travailleurs « indépendants » ou de petites entreprises ne sont pas représentés par des syndicats. Presqu'aucun exemple d'établissement de comités d'entreprise dans des entreprises multinationales n'est à recenser²⁸ dans le secteur de la pêche sauvage. Au Royaume-Uni, une nouvelle Organisation de

²⁸ Comités d'entreprise européens. Les Comités d'entreprise européens sont des organes représentant les employés européens d'une entreprise. Via les CEE, les représentants des travailleurs sont informés et consultés au niveau européen par la direction centrale de leur employeur sur l'évolution de l'entreprise et toute décision majeure pouvant affecter les travailleurs.

producteurs a récemment été créée dans le but exprès d'offrir un accès aux opérateurs uniques, aux indépendants et aux propriétaires de petits navires, tandis qu'en Espagne, pays producteur majeur de produits de la mer, doté d'une main-d'œuvre suffisamment syndicalisée et d'employeurs intéressés, le taux de recrutement y est plus élevé que dans les autres pays européens. De tels exemples de liberté d'association et de recrutement syndical accrus pourraient fournir des enseignements quant à la mise en œuvre de changements plus vastes.

Dans certains cas, les normes sociales actuelles n'ont pas été approuvées ou, dans d'autres cas, n'ont pas été appliquées efficacement

Il existe un certain nombre de conventions internationales visant à résoudre les problèmes sociaux, en particulier les problèmes survenant à bord des bateaux de pêche.

Parmi celles-ci figurent la Convention 188 de l'OIT qui est entrée en vigueur en novembre 2017 après avoir été ratifiée par 10 pays. La France est le seul pays signataire parmi les États membres de l'UE. Outre ses dispositions fondamentales, la Convention 188 contient des recommandations supplémentaires pouvant être traduites en mesures concrètes, cela ne s'applique toutefois qu'aux navires d'une longueur supérieure à 24 mètres.

L'Accord du Cap, un accord antérieure consacré aux conditions sur les navires, ne concerne également que les navires d'une longueur supérieure à 24 mètres. Dans le même temps, la Convention internationale sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille (Convention STCW)²⁹ n'a pas été prise en compte dans l'élaboration de la politique européenne. Par ailleurs, il existe un grand nombre de normes volontaires destinées à réglementer le marché et cette multitude de conventions internationales – non appliquées à ce jour – et de normes volontaires ne fait qu'ajouter à la confusion.

L'harmonisation des réglementations sociales et du travail par la PCP pourrait constituer une option envisageable, éventuellement en utilisant la Convention 188 de l'OIT, de manière à ce qu'elles soient clairement définies pour les travailleurs du secteur de la pêche. Ces objectifs ont déjà été atteints en ce qui concerne la pêche INN, les conditions sanitaires et l'étiquetage, créant un précédent quant aux possibles solutions mises en place. Si la réforme de la PCP devait se dérouler ainsi, celle-ci devrait examiner la manière dont il serait possible d'inclure les navires inférieurs à 24 mètres de long et explorer les autres problèmes sociaux éventuels à traiter en dehors de la Convention 188 de l'OIT.

Extension des pouvoirs de l'Agence européenne de contrôle des pêches à l'échelle internationale

Le Conseil consultatif de longue distance (CCLD) a présenté une requête à la Commission européenne³⁰ afin d'inclure une dimension internationale aux activités de l'agence de contrôle. Le CCLD y réclamait un renforcement du rôle de l'Agence de contrôle et demandait à ce que la Commission européenne confère à cette dernière un mandat plus large dans le cadre de son travail et de ses opérations liées à la dimension internationale des activités de contrôle, c'est-à-dire les campagnes opérationnelles, pour les organisations régionales de la gestion des pêches (ORGP) et axées sur la lutte contre la pêche INN, le renforcement des capacités et les activités de formation pour les inspecteurs et les autorités de contrôle des pays tiers.

²⁹ La Convention STCW de 1978 établit des normes quant à la qualification minimale des capitaines, des officiers et du personnel de veille dans la marine marchande.

³⁰ Registre européen de transparence n°905805219213-67, octobre 2017.

Conséquences du Brexit

Le Royaume-Uni importe quelque 720 000 tonnes de produits de la mer, dont le tiers provient de l'Union européenne et les deux tiers restants de pays tiers. En tant que membre de l'UE, le Royaume-Uni exporte et importe du poisson et des fruits de mer sans droits de douane au sein du Marché unique (composé des pays qui forment l'UE), et dans le cadre d'arrangements négociés avec des groupes régionaux. Il importe également du poisson et des fruits de mer provenant de pays tiers dans le cadre d'accords négociés au niveau européen, c'est-à-dire en tant que membre d'un groupe influent majeur possédant la puissance de négociation digne du plus grand marché des produits de la mer au monde.

Le Royaume-Uni s'est prononcé en faveur de la sortie de l'Union européenne et a entamé sa procédure de sortie en 2017. En ce qui concerne les conséquences du Brexit sur le Royaume-Uni, les experts s'accordent sur le fait que nul ne sait de quoi demain sera fait. Les discussions relatives aux accords commerciaux n'ont pas encore été initiées même si leurs conclusions font l'objet d'une forte spéculation. Il est prévu que le Royaume-Uni quitte officiellement l'Union européenne en avril 2019, aussi toutes les négociations doivent être terminées avant cette date.

Il est probable, dans une large mesure, que les importations britanniques vers et depuis l'UE soient freinées, au même titre que les importations UE vers et depuis le Royaume-Uni. Les normes sociales en vigueur au Royaume-Uni seront certainement différentes de celles de l'UE si le pays n'est plus contraint de respecter la PCP et les autres réglementations UE. L'accès aux eaux britanniques pourrait être réduits pour les bateaux de pêche, ce qui pourrait affecter les emplois et le secteur de la transformation dans les autres eaux de l'UE.

Le commerce du poisson et des fruits de mer est essentiel pour le secteur des produits de la mer dans son ensemble, dans la mesure où il repose fortement sur l'importation de produits bruts à tarif réduit ou nul pour la consommation domestique, et sur l'exportation de la pêche et de la production domestique. Tout bouleversement dans les modèles économiques actuels pourrait tout à fait affecter les marchés britanniques du poisson et des fruits de mer. Concrètement, un bouleversement pourrait rendre le prix du poisson trop élevé pour maintenir les modèles de consommation actuels et, au fil du temps, entraîner une transition vers une pêche davantage domestique. Toutefois, il y a peu de chance cette situation se produise rapidement.

Tableau : Options pour le Royaume-Uni dans le cadre de sa sortie de l'UE

Alternative Brexit models						
	EU membership	Norway	Switzerland	Canada	Turkey	WTO
Single market member?	Full	Full	Partial	No	No	No
Tariffs?	None	None	None	Reduced tariffs through free trade deal	None on industrial goods	Yes
Accept free movement?	Yes	Yes	Yes	No	No	No
In the customs union	Yes	No	No	No	Yes	No
Makes EU budget contributions	Yes	Yes	Yes (but smaller than Norway)	No	No	No

<http://www.bbc.com/news/uk-politics>

Le Royaume-Uni ne dispose que d'un nombre relativement restreint d'options, mais nous étudierons les impacts de chacune d'entre elles. Et nous devons bien admettre que les produits de la mer ne pèsent pas lourd dans la négociation.

Les experts parlent d'un Brexit « en douceur » ou « creux », qui se situerait à l'extrémité d'un spectre où les accords et le commerce ressembleraient autant que possible aux conditions existantes, et d'un Brexit « dur » qui se caractériserait par des accords négociés et par l'assujettissement du Royaume-Uni à l'Organisation mondiale du Commerce.

Les spéculations quant aux résultats des négociations commerciales avec l'UE et les pays non UE ont été comparées aux prévisions liées aux éventuelles pannes informatiques du 31 décembre 1999 à minuit. En réalité, les entreprises se sont préparées et ont pris des précautions. Un certain investissement a certes été nécessaire, et cela ne s'est pas fait sans heurts, mais la vie a continué normalement.

Nombreux sont ceux qui estiment, non sans crainte et sans douleur, que le résultat le plus probable est que le commerce britannique avec l'UE soit légèrement réduit, ce qui affecterait grandement le secteur britannique de la pêche. Ainsi, le poisson britannique pêché doit trouver de nouveaux marchés au sein du Royaume-Uni ou à l'extérieur de l'UE. Il est également probable que de nouveaux accords de pêche permettent la vente de ce poisson avant même qu'il ne soit capturé. Toutefois, la réduction des droits de douane appliquée par l'UE aux activités commerciales qui perdureraient n'est pas une possibilité envisagée.

Pour les espèces et les produits extrêmement importants pour les marchés britanniques et importés de pays tiers, de nouvelles négociations devront être entamées à mesure que le Brexit se « durcit ». Ces négociations pourraient tout à fait donner lieu à des accords bilatéraux. En ce qui concerne le thon, par exemple, compte tenu de la concurrence dont il fait l'objet à travers le monde, la consommation britannique pourrait évoluer selon que le Royaume-Uni est capable et désireux d'offrir des prix compétitifs. Le Royaume-Uni a adopté la méthode de la pêche à la ligne pour capturer le thon et a instauré des liens étroits avec certains pays producteurs, aussi faut-il espérer que tout cela soit utile aux négociateurs et aux acheteurs.

L'enjeu concernant les importations de produits de la mer vers le Royaume-Uni résidera en partie dans le fait qu'aucune priorité ne leur sera accordée dans les négociations et les accords bilatéraux. Si le Royaume-Uni parvenait à maintenir des accords favorables avec les pays de l'UE, les chaînes d'approvisionnement pourraient se complexifier davantage en ajoutant un point d'importation dans un pays de l'UE avant que le produit n'arrive au Royaume-Uni pour profiter au maximum du commerce et des réductions de droits de douane.

4. Résumé

La matrice suivante offre un résumé des éléments traités, en montrant les influences positives et négatives de la PCP.

Tableau : Exemples d'impacts sociaux positifs et négatifs de la PCP

Thème	Objet	Positif	Négatif
Marché	Les réglementations actuelles ne garantissent pas que les droits des travailleurs du secteur des produits de la mer répondent aux normes du marché	Le champ d'application de cette réglementation couvre l'ensemble des produits de la mer destinés à la consommation humaine quelle que soit leur origine (UE ou importés).	Les droits du travail ne constituent pas un objectif des principales réglementations, aussi la durabilité sociale est négligée
	Rôle des distributeurs et des acheteurs majeurs	Les normes sociales sont actuellement au cœur de nombreuses politiques d'achat de premier plan.	La PCP n'offre aucune garantie ni aucun soutien aux distributeurs en ce qui concerne la durabilité sociale.
	La structure du marché ne garantit pas la représentation équitable des travailleurs ni des possibilités de négociations collectives		Sous-représentation des travailleurs dans les processus de prise de décisions des Organisations de producteurs et des Conseils consultatifs. Absence de Comités d'entreprise et de syndicalisation dans le secteur.
Commerce (extracommunautaire)	Des importations moins chères provenant de pays dotés de normes sociales et du travail moins élevées	La PCP facilite les discussions liées aux conditions de travail dans les pays tiers.	La PCP et les autres réglementations UE n'empêchent pas le dumping économique et ne protègent pas les droits des travailleurs dans les pays tiers.
	Rôle des activités et des salons internationaux tels que la Seafood Expo	Cette exposition se tient à Bruxelles et la Commission y est présente.	
	Accords commerciaux	La PCP offre davantage de visibilité à la question de la durabilité sociale dans le secteur de la pêche dans les accords commerciaux.	Absence de priorités ou de mécanismes visant à appliquer la durabilité sociale dans le secteur de la pêche.
Dimension internationale	Des niveaux élevés de pêche INN ont été associés à des normes du travail de mauvaise qualité	La Réglementation INN combat la pêche illicite et, de fait, combat indirectement les problèmes liés au travail.	Les questions sociales ne relèvent pas du champ d'application de la réglementation INN et toute incidence secondaire sera lente voire impossible à mesurer.

Une PCP socialement durable

Thème	Objet	Positif	Négatif
	Normes du travail de mauvaise qualité dans certaines flottes employant des travailleurs migrants	Les flottes UE sont réglementées par la PCP.	La PCP et les autres réglementations ne protègent pas les droits des travailleurs.
	Taux de syndicalisation faible parmi les travailleurs du secteur de la pêche	La PCP prévoit des fonds pour les pêcheurs dans le cadre de la transition vers une pêche durable.	Ne contribue pas à financer la formation, la recherche ou la représentation des travailleurs.
	Dans certains cas, les normes sociales actuelles n'ont pas été approuvées ou, dans d'autres cas, pas appliquées de manière efficace		Le problème réside dans le fait que les normes actuelles ne sont pas applicables ou prises en compte, et des recherches consacrées aux impacts sociaux et à la collecte de données sont nécessaires
	Extension des pouvoirs de l'Agence européenne de contrôle de la pêche à l'échelle internationale	Le CCLD est favorable à l'inclusion de la flotte extérieure de l'UE dans le champ d'application de l'Agence de contrôle	Le mandat de l'Agence de contrôle n'inclut pas la flotte extérieure de l'UE.
	Utilisation de pavillons de complaisance		La PCP autorise les changements de pavillon.
	Conséquences du Brexit	Des mécanismes sont en place pour mettre en œuvre des accords concernant la pêche et le commerce.	Le commerce vers et depuis le Royaume-Uni risque d'être freiné, tout comme le commerce vers et depuis l'UE. Les normes sociales en vigueur au Royaume-Uni seront certainement différentes de celles de l'UE si le pays n'est plus contraint de respecter la PCP et les autres réglementations UE. L'accès aux eaux britanniques pourrait être réduit pour les bateaux de pêche, ce qui pourrait affecter les emplois et le secteur de la transformation dans les autres eaux de l'UE.

Bibliographie

- Agora, G., n.d. Position de l'ETF sur les propositions de la Commission européenne relatives à la réforme de la politique commune de la pêche.
- Organes de gouvernance de l'UITA, 2018. Documents du groupe de travail de l'UITA sur les produits de la mer.
- Bult, T., 2018. The reformed CFP: An analyses of what went wrong. Extrait de : Invitation au Séminaire des Organisations de recherche sur la pêche et l'aquaculture européennes, pp. 1-2.
- Castiglione, G., Venittelli, L., 2016.
- D'Alessio, M., 2018.
- D'Alessio, M., 2017.
- EFFAT, 2017.
- EJF, Oceana, PEW, WWF, 2018.
- EJF, Oceana, PEW, WWF, 2017.
- ETF, 2009.
- ETF, EFFAT, 2015.
- EUMOFA, 2017. Eu Consumer Habits Regarding Fishery and Aquaculture Products European Market Observatory for Fisheries and Aquaculture Products.
- European Bioeconomy, 2017. European Bioeconomy Stakeholders.
- Commission européenne, 2017a. Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable.
- Commission européenne, 2017b.
- Commission européenne, 2017c. Règlement (UE) 2017/2403 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2017 relatif à la gestion durable des flottes de pêche externes et abrogeant le règlement (CE) no 1006/2008 du Conseil. JO de l'UE 81-104.
- Commission européenne, 2017d. Labour rights in Export Processing Zones with a focus on GSP+ beneficiary countries. doi:10.2861/640336

Commission européenne, 2016a. La politique commune de la pêche en chiffres. doi : 10.2771/232352

Commission européenne, 2016b. Pêcheurs indépendants dans l'UE.

Commission européenne, 2016c.

Commission européenne, 2016d.

Commission européenne, 2014a. Règlement d'exécution (UE) 2015/1962 de la Commission du 28 octobre 2015 modifiant le règlement d'exécution (UE) no 404/2011 de la Commission portant modalités d'application du règlement (CE) no 1224/2009 du Conseil instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche. JO de l'UE

Commission européenne, 2014b.

Commission européenne, 2013.

Commission européenne, 2009a.

Commission européenne, 2009b. Règlement de la Commission CE N° 1010/2009 du 22 octobre 2009 portant modalités d'application du règlement (CE) no 1005/2008 du Conseil établissant un système communautaire destiné à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. JO de l'UE.

Commission européenne, 2008.

Commission européenne, 2006.

Commission européenne, 2004.

Commission européenne, 2000.

Européennes Communautés, 2009. La politique commune de la pêche : Guide de l'utilisateur. doi : 10.2771/71141.

Parlement européen et Conseil de l'Union européenne, 2013. Règlement (U) n°1379/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture. JO de l'UE L354, 1-21.

FAO, 2018. Groupe de travail de l'UITA sur le secteur des fruits de mer, dans : UITA, Groupe de travail sur le secteur des fruits de mer.

FSC CCOO, 2018. Estudio de empleo, desempleo y contratación en la pesca.

IUF, UITA, IUL, 2015. Organising Globally to Fight Exploitation in Fisheries and, in: International Meeting of Fishing Industry and Aquaculture Workers' Unions.

Conseil consultatif de longue distance, 2017. Increased Role of the European Fisheries Control Agency (EFCA) in the Implementation of the International Dimension of the CFP.

Natacha, C., Keatinge, M., Guillen, J., 2017. Rapport économique annuel de 2017 sur la flotte de pêche de l'UE (CSTEP 17-12).
doi:10.2760/36154

Transnational Institute, Afrika Kontakt, Masifundise, 2017. EU Fisheries Agreements : Cheap Fish for a High Price.

WWF, n.d. Is Europe Ready to Lead on International Fisheries Governance?